



# 2016 Une année de l'État En Dordogne



## *Le mot de la Préfète*

*Pour la première fois depuis mon arrivée en Dordogne, je suis amenée à vous présenter le rapport d'activité 2016 des services de l'État. C'est l'occasion pour moi, au-delà de la litanie des chiffres ou de l'aridité propre à tout rapport d'activité, d'exprimer ma reconnaissance à tous les fonctionnaires de l'État qui œuvrent dans ce territoire, et de dire aussi la fierté que nous partageons d'être au service de ses habitants.*

*Au cours de l'année écoulée, les missions régaliennes de l'État, notamment en matière de sécurité des personnes et des biens, se sont renforcées. C'est là une tendance durable, qui appelle aussi une mobilisation renforcée des élus et de l'ensemble de la société civile. L'année 2016 a aussi été une année marquée par une attention renforcée à tout ce qui touche aux ruralités : engagement des contrats de ruralité, multiplication des maisons de services au public, ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires, création de deux maisons de l'État.*

*De ce point de vue, l'élaboration du schéma départemental de l'offre de soins ou d'accessibilité aux services va revêtir tout au long de 2017 une importance particulière.*

*De la réponse apportée aux attentes de nos concitoyens en matière de services publics de proximité et des porteurs de projets économiques ou touristiques, dépendra l'avenir de notre département, qui recèle tant de potentialités.*

*L'ensemble des fonctionnaires de l'État de ce département restera plus que jamais mobilisé avec ambition, persévérance et humanité.*

*Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2016

## Sommaire

-  Moderniser l'action publique
-  Emploi et mutations économiques
-  Sécurité des citoyens
-  Aménagement, environnement et développement des territoires
-  Protection des populations
-  Cohésion sociale
-  Éducation
-  Respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles
-  Finances publiques et fiscalité

L'ensemble des services de l'État a apporté une contribution à la rédaction de ce rapport d'activité.

# Moderniser l'action publique

## Des démarches de qualité

### Le plan Préfecture Nouvelle Génération

#### ➤ La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports

L'année 2016 a été principalement consacrée à la préparation de la réforme des préfectures intitulée « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG). Cette réforme, qui s'appuie sur la numérisation et les téléprocédures, va modifier en profondeur, au cours de l'année 2017, les conditions de délivrance des titres réglementaires et par conséquent les modalités d'accueil du public. Elle va faciliter les démarches des usagers grâce à la dématérialisation dans un premier temps des demandes de cartes nationales d'identité et des passeports, puis des permis de conduire et des cartes grises.

Depuis mars 2017 cette réforme est effective pour la délivrance des cartes nationales d'identité. Elle répond à deux nécessités : sécuriser le processus de délivrance du titre d'identité, ce qui est plus que jamais nécessaire face aux différentes menaces que nous connaissons, et améliorer le service rendu à l'utilisateur.

L'utilisateur peut aujourd'hui se rendre dans l'une des 16 communes de Dordogne équipée d'un « dispositif de recueil » (DR) pour déposer sa demande. Cette démarche peut être facilitée par la saisie d'une pré-demande en ligne réalisable directement par l'utilisateur depuis son propre ordinateur ou dans les mairies proposant un accueil numérique dédié (132 communes en Dordogne à ce jour).

De même, des espaces numériques animés par des agents du service civique « facilitateurs numériques » ont été ouverts à la préfecture et dans les sous-préfectures.

En matière d'accompagnement, les communes ont reçu deux circulaires en date des 15 novembre 2016 et 16 février 2017 leur précisant les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports. Les maires du département ont été invités à une réunion d'information le 14 décembre 2016. Au début de l'année 2017, une réunion dans chaque arrondissement de présentation de la bascule CNI et de l'organisation des espaces numériques a été animée par un sous-préfet. Enfin, les parlementaires de Dordogne ont reçu une lettre d'information le 22 février 2017.

L'État assure également un accompagnement financier afin de prendre en compte la nouvelle répartition de la charge entre les communes :

- une dotation forfaitaire pour titres sécurisés pour les communes équipées d'un DR ;
- une prime d'aménagement de locaux versée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) aux communes équipées pour la première fois d'un DR ;
- une subvention DETR pour les communes qui souhaitent poursuivre l'accueil des particuliers et assurer les pré-demandes en ligne.

Le plan préfecture nouvelle génération sera étendu à la fin de l'année 2017 à la délivrance des permis de conduire et des cartes grises.

### ➤ **L'accueil des ressortissants étrangers**

Depuis 2016, pour mieux réguler les flux d'usagers se rendant à la préfecture et réduire les temps d'attente, il est proposé aux ressortissants étrangers une prise de rendez-vous par internet pour le renouvellement de la carte de conjoint de français et de la carte de résident de dix ans.

## **Les actions de dématérialisation engagées à la direction départementale des territoires (DDT)**

### ➤ **La dématérialisation des documents d'urbanisme**

Les documents d'urbanisme évoluent également vers une dématérialisation.

2016 est la première année de transition jusqu'en 2019 pour que l'ensemble des documents d'urbanisme opposables soient disponibles à tous sur le Géoportail national de l'urbanisme. La DDT prépare depuis plusieurs années cette échéance, en liaison avec les collectivités.

Par ailleurs, les « porter à connaissance » en matière d'urbanisme, notifiés par l'État aux collectivités de la Dordogne, sont disponibles depuis fin 2015 sur le site internet des services de l'État ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) : politiques publiques, rubrique documents d'urbanisme.

### ➤ **Le développement des téléprocédures en agriculture**

Des téléprocédures (TelePAC et TeleCALAM) rapides, sécurisées, sont en place notamment pour les demandes d'aides de la politique agricole commune et pour les demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles.

Pour faciliter l'accès à ces téléprocédures, la DDT a mis en place un dispositif téléphonique d'assistance informatique et réglementaire des télédéclarants. Elle met gratuitement à disposition des postes informatiques à Périgueux, Saint-Astier, Nontron, Bergerac et Sarlat. Ainsi, du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai, la DDT accueille, renseigne et assiste un grand nombre d'agriculteurs dans leurs démarches administratives numériques.

La télédéclaration a été généralisée en 2016, conduisant les 6 000 agriculteurs de Dordogne à déclarer leur demande d'aide via TelePAC. Les derniers déclarants par papier ont reçu un accompagnement individuel et personnalisé par la DDT.

Les téléprocédures liées aux calamités agricoles sont exclusivement traitées par voie de téléprocédure, ce qui permet de sécuriser le dispositif et d'accélérer le paiement des indemnités.

## Les actions de modernisation de la direction départementale des finances publiques (DDFiP)

### ➤ Une spécialisation accrue dans la gestion comptable hospitalière

La DDFiP s'est adaptée aux évolutions de la carte hospitalière tout en recherchant à accroître la spécialisation de ses postes comptables. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Trésorerie de Ribérac a transféré son activité hospitalière à la Trésorerie de Saint-Aulaye qui gère désormais le Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac Dronne Double. La gestion comptable hospitalière exercée par la Trésorerie de Sarlat-La-Canéda a été transférée à la trésorerie de Périgueux Établissements hospitaliers.

### ➤ Une dématérialisation des procédures qui se poursuit

Achevée dans la sphère des professionnels, la dématérialisation se poursuit dans la sphère des particuliers. Ainsi, le pourcentage de télédéclarants à l'impôt sur le revenu s'établit désormais à près de 40 %, en hausse de 10 points par rapport à 2015.

Les contribuables bénéficiant d'un accès à internet et dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 € en 2016 doivent déclarer leurs revenus en ligne. Ce seuil sera progressivement abaissé pour inclure tous les contribuables en 2019.

De même, le seuil au-delà duquel le paiement dématérialisé de tout avis d'impôt est obligatoire (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, etc.) sera progressivement abaissé jusqu'en 2019.

En partenariat avec l'ordre régional des géomètres experts, la dématérialisation des documents d'arpentage a été achevée en 2016 permettant désormais aux professionnels d'accéder plus facilement à la documentation.

Le délai de mise à jour du fichier immobilier a considérablement diminué en 2016 sur l'ensemble des Services de Publicité Foncière de la Dordogne. Souhaitant optimiser les échanges dématérialisés avec les notaires, la DDFiP a signé le 24 novembre 2016 un nouveau partenariat avec la chambre départementale des notaires dans le cadre du projet 100 % Télé@ctes.

### ➤ Un accompagnement de l'utilisateur

Afin de répondre à la demande d'engagement des jeunes, la DDFiP a recruté 3 volontaires en 2016 au titre du service civique pour faciliter l'accueil du public dans les centres des finances publiques de Périgueux et Bergerac et promouvoir l'utilisation des services en ligne.

Les usagers relevant du service des impôts des particuliers (SIP) de Périgueux et qui n'ont pas trouvé de réponse à leur question ont désormais la possibilité de prendre un rendez-vous soit auprès du service, soit directement sur Internet via la rubrique « contact » sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), en choisissant, dans les créneaux disponibles, le jour et l'heure de réception. Ce service sera offert par l'ensemble des SIP fin juin 2017.

## Une communication de l'État modernisée

### ➤ Une utilisation renforcée des réseaux sociaux

Outre les relations avec la presse traditionnelle, en utilisant des supports écrits, radiophoniques et télévisuels, les nouveaux moyens d'accès à l'information et de communication sont activement recherchés : site Internet, réseaux sociaux.

Cela se traduit par une présence accrue sur les réseaux sociaux, avec notamment l'ouverture d'une page Facebook, qui compte 1 000 abonnés, et l'emploi du compte Twitter (3 600 abonnés) pour diffuser des messages d'alerte mais également des notes d'actualité sur l'activité gouvernementale.

Il s'agit, par l'utilisation d'un spectre médiatique le plus large, et notamment des nouveaux réseaux, de produire et diffuser une information réactive mais également de toucher un public différent, plus jeune, moins informé de l'action de l'État.

## L'entretien des bâtiments de l'État

En 2016, le programme d'entretien des bâtiments de l'État a été doté de 357 247 € pour les contrôles techniques, la maintenance préventive ou corrective et des travaux lourds : mises en accessibilité des bâtiments de l'État (centres des finances publiques [CFiP] de Sarlat et Bergerac, commissariat de Périgueux et école nationale de police, inspection académique, sous-préfecture de Sarlat et UT de Bergerac), poursuite de la mise aux normes des ascenseurs de la cité administrative, réfection de la toiture du CFIP de Ribérac, remise en état du clos du bâtiment I de la cité administrative, chauffage à l'école nationale de police, remplacement des fenêtres de la sous-préfecture de Bergerac.

Pour la préfecture et les sous-préfectures, l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR) et les crédits de fonctionnement ont permis de réaliser 216 589 € de travaux immobiliers, principalement pour des remplacements d'huissieries, des travaux de mises aux normes, d'étanchéité et de sécurité mais aussi des études de projet pour la réalisation de maison de l'État.

## Le regroupement des services

### ➤ Deux maisons de l'État en projet dans le département

La préfecture de la Dordogne porte deux projets de création de maisons de l'État, l'une à Nontron et la seconde à Sarlat. Les services de la DDT seront regroupés avec ceux des sous-préfectures sur les sites des sous-préfectures renforçant ainsi le traitement interministériel des dossiers et permettant des économies de fonctionnement.

Les deux projets ont été labellisés en octobre 2016. Ils seront financés et réalisés en 2017.

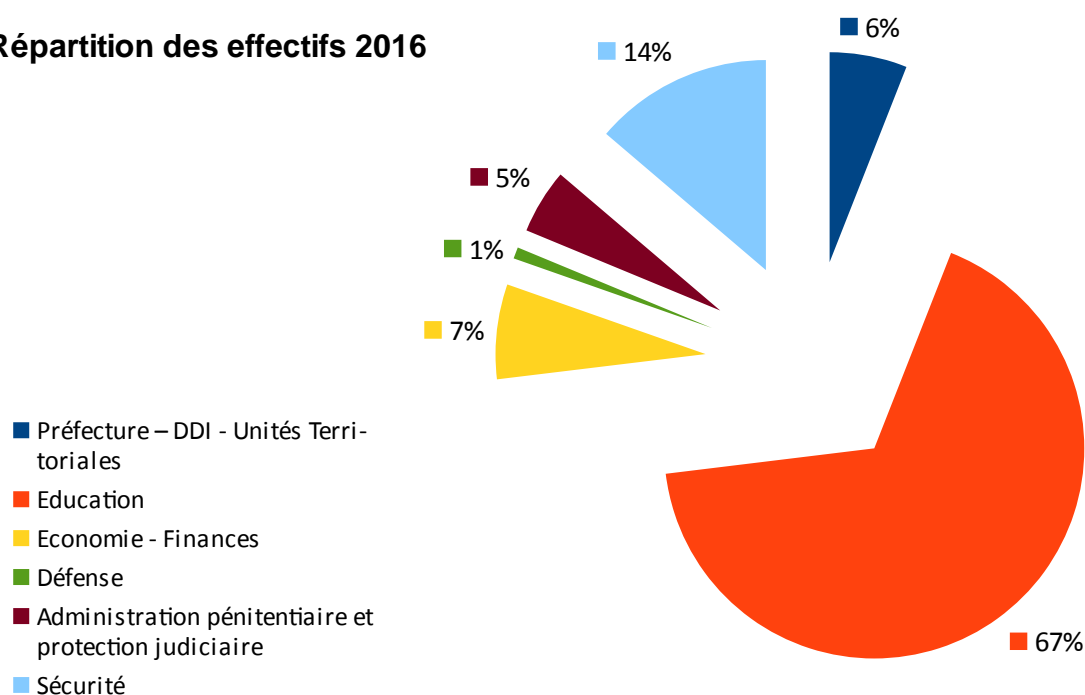
➤ **La DDFIP poursuit l'optimisation de son implantation immobilière**

Le siège de la DDFIP qui était réparti sur deux sites, a été regroupé en 2016 à la cité administrative de Périgueux. La DDFIP contribue ainsi aux économies budgétaires.

### L'évolution des effectifs

<b>Évolution des effectifs</b> (en effectifs temps pleins)	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Préfecture – Directions Départementales – Unités Territoriales	506	487
Sécurité (police et gendarmerie)	1 126	1 124
Administration pénitentiaire et protection judiciaire	401	407
Défense nationale	100	71
Éducation	5 462	5 479
Économie – Finances	615	597
<b>Total</b>	<b>8 210</b>	<b>8 165</b>

#### Répartition des effectifs 2016





# Emploi et mutations économiques

Entre décembre 2015 et décembre 2016, l'emploi salarié connaît une évolution positive de 0,3 % en Dordogne, moins forte toutefois qu'en Nouvelle-Aquitaine (1,4 %) ou qu'au niveau national (1,2 %). Cette évolution profite au secteur tertiaire, car industrie et construction continuent à perdre des emplois.

Au quatrième trimestre 2016, le taux de chômage en Dordogne (10,4 %) reste plus élevé que les taux régional (9,3 %) et national (9,7 %).

Le département compte, au 31 décembre 2016, 22 345 demandeurs d'emploi en catégorie A en données brutes (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi), soit - 3 % de moins sur les 12 derniers mois, et 34 479 en catégorie ABC en données brutes, soit - 0,1 % de moins en un an.

## L'accès et le retour à l'emploi

### Les structures d'appui des actions conduites en faveur de l'emploi

#### ➤ L'activité de Pôle emploi en 2016

#### Complémentarité avec les partenaires

#### Les DEBOE - Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires d'une Obligation d'Emploi

Le travail partenarial avec Cap emploi se poursuit dans le cadre de l'accord local de coopération signé le 17 juin 2015. Les DEBOE sont orientés vers Cap emploi lorsque le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi durable. À la fin de chaque accompagnement, Cap emploi transmet à Pôle emploi un bilan détaillé afin de garantir la poursuite des actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle. En 2016, 698 personnes ont été orientées vers Cap emploi (demandeurs d'emploi en fin de mois DEFM] DEBOE décembre 2016 : 4 019).

Le 9 septembre 2016, Pôle emploi Dordogne a signé une convention de coopération avec l'Association Les Papillons Blancs dans le cadre de l'emploi accompagné dont le but est de favoriser l'intégration professionnelle durable des personnes en situation de handicap dans un emploi en milieu ordinaire.

Le 15 novembre 2016, Pôle emploi Dordogne a organisé, en partenariat avec Cap emploi et les 5 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de Dordogne, un Forum Handi Cap vers l'emploi regroupant tous les acteurs institutionnels du handicap, des entreprises du milieu ordinaire, adapté et protégé, et des organismes de formation : 600 visiteurs, dont 81 % satisfaits, 64 stands, dont 91 % satisfaits.

#### Les jeunes

Le travail partenarial se poursuit dans le cadre des 5 accords locaux de coopération respectivement signés en mai, juin ou juillet 2015 avec chacune des cinq missions locales de Dordogne. Les missions locales choisissent le dispositif d'accompagnement le plus

approprié pour ces jeunes. En 2016, 1 689 jeunes ont été orientés vers les missions locales (DEFM Jeunes en décembre 2016 : 5 644).

Au-delà de son offre de service de droit commun, Pôle emploi poursuit l'accompagnement intensif des jeunes, dans le cadre de la garantie européenne pour la jeunesse, pour des jeunes NEET - Not in Employment Education or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). L'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) est un accompagnement individuel de six mois. En Dordogne, 5 conseillers sont dédiés à cet accompagnement. En 2016, 571 jeunes en ont bénéficié.

En 2016, sur 347 sorties du dispositif, 192 jeunes ont retrouvé un emploi (55 % de sorties en emploi), 14 sont en formation de plus de 12 mois et 4 ont créé leur entreprise, ce qui représente un total de 61 % de sorties positives.

### **L'accompagnement global**

Le 1<sup>er</sup> mai 2016, à la suite de la signature d'une convention entre Pôle emploi et le Conseil Départemental de Dordogne, l'accompagnement global s'est mis en place.

L'objectif est d'accompagner, en lien avec le Conseil départemental, des demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles constituant des freins au retour à l'emploi, de manière à leur apporter une réponse coordonnée sur les deux champs. L'accompagnement global dure 9 mois et s'adresse à des demandeurs d'emploi volontaires. Les personnes sont envoyées par l'un ou l'autre des deux partenaires. En Dordogne, 6 conseillers sont dédiés à cet accompagnement.

De mai à décembre 2016, 382 demandeurs d'emploi ont intégré l'accompagnement global ; 53 en sont sortis en 2016, dont 33 pour reprise d'emploi, formation ou création d'entreprise, soit 62 % de sorties positives.

### **Les entreprises**

#### **Les équipes de conseillers dédiés à l'entreprise**

Depuis juin 2015, les équipes de conseillers dédiés à l'entreprise travaillent à la personnalisation de la relation avec les entreprises. En Dordogne, 25 conseillers dédiés à cette activité sont répartis sur tout le territoire.

Ils développent une stratégie de prospection des entreprises dont l'objet principal est le placement des demandeurs d'emploi : recherche d'offres utiles aux demandeurs d'emploi, promotion de profils auprès des entreprises.

Pour l'ensemble de l'année 2016, 12 932 postes ont été enregistrés, dont 11 149 ont été satisfaits (88,4 %), les autres postes ayant été soit retirés soit pourvus en interne par l'entreprise. Il y a eu, en 2016, 56 609 contacts avec des entreprises, dont 505 visites.

Les conseillers dédiés aux entreprises sont attentifs à les satisfaire dans leur recrutement. En 2016, 73 % d'entre elles en Dordogne (71,3 % en cumul annuel national) expriment leur satisfaction sur le traitement de la dernière opération de recrutement par Pôle emploi (enquête IPSOS).

#### **La Méthode de Recrutement par Simulation**

Développée par Pôle emploi, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) permet aux entreprises de recruter des candidats adaptés au poste de travail, sans tenir compte de leur diplôme, de leur expérience, de leur CV.

Fondée sur les habiletés nécessaires pour occuper un poste, la MRS consiste à repérer chez les candidats l'ensemble des capacités indispensables pour effectuer un travail. Ce repérage se fait grâce à des exercices en lien avec des situations de travail concrètes.

L'éventail des entreprises faisant appel à la MRS s'élargit avec 13 clients, dont 7 nouveaux, dans des secteurs d'activité variés : la restauration rapide, le commerce, l'industrie, la blanchisserie, la maroquinerie, les centres d'appels, la restauration et l'aide à la personne.

En 2016, 153 emplois ont été proposés avec l'offre de service MRS. 494 personnes ont passé les exercices MRS et 275 les ont réussis. Pour 80 % des recrutements, des actions de formation ont été mobilisées.

## **L'accompagnement des demandeurs d'emploi**

### **Le Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi et l'accueil rénové**

Le 8 février 2016, le Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi et l'accueil rénové sont mis en place dans toutes les agences de France.

Le Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi (NPDE) a pour objectifs de simplifier l'inscription des demandeurs d'emploi et leur demande d'allocation, de renforcer l'accompagnement et d'améliorer et accentuer la personnalisation de la relation entre le demandeur d'emploi et Pôle emploi.

Concernant l'accueil rénové, les après-midi sont consacrées aux rendez-vous personnalisés avec les conseillers et à la programmation d'ateliers de travail. Cette organisation garantit une meilleure qualité de service car elle permet aux conseillers de se concentrer plus efficacement sur leurs dossiers et d'être plus disponibles. À noter que les entreprises et partenaires peuvent se rendre en agence Pôle emploi matin comme après-midi, 35h par semaine.

### **Les nouvelles Modalités de Suivi et d'Accompagnement**

La mise en place d'un accompagnement personnalisé pour accélérer le retour à l'emploi est une priorité pour Pôle emploi.

Le modèle d'accompagnement proposé repose sur 3 principes clefs de l'offre de services de Pôle emploi :

- Mieux prendre en compte les besoins et les attentes spécifiques des demandeurs d'emploi, en différenciant l'offre de services dans ses contenus, mais également dans la nature et la fréquence des contacts proposés.
- Développer une offre de services renforcée pour répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.
- Donner davantage de marges de manœuvre aux conseillers pour mettre en œuvre la personnalisation de l'offre de services.

En 2016 :

- 4 606 aides ont été délivrées (aides à la mobilité, aides au développement) ;
- 3 302 prestations ont été suivies par les demandeurs d'emploi ;
- 22 498 retours à l'emploi ont été enregistrés ;
- 21 467 demandeurs d'emploi ont été indemnisés

- le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi concernant le suivi dont ils bénéficient est de 62 %.

### **Formation des demandeurs d'emploi**

En 2016, Pôle emploi a développé ses actions de formation pour les demandeurs d'emploi en lien avec la Région dans le cadre du plan 500 000 formations.

5 402 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en 2016, soit une évolution de 48 % par rapport en 2015. 56 % de ces formations ont été réalisées dans le cadre du Programme Régional de Formation, 45 % étant financées par Pôle emploi : AIF (Action Individuelle de Formation), AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement), POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), AFC (Action de Formation Collective), VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou aide à la création d'entreprise. Parmi les 5 402 demandeurs d'emploi formés en 2016, 55 % ont accédé directement à l'emploi ou ont obtenu une certification ou un titre professionnel.

### **La mise en place des Équipes Mobilité Internationale**

L'offre de service de Pôle emploi sur la mobilité internationale s'est renforcée en 2016 avec la création de 7 équipes spécialisées réparties sur le territoire national. Dans chaque agence de Dordogne, un référent « international » déploie cette offre de service et accompagne, en lien avec ses équipes, les candidats au départ vers l'étranger et ceux qui en reviennent.

### **Les événements à destination des employeurs et des demandeurs d'emploi**

En 2016, une trentaine d'événements, à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi, se sont déroulés avec la participation des agences locales ou sur leur initiative : job dating spécialisés à Bergerac et Saint-Astier, forums sur la formation et l'emploi dans toutes les agences Pôle emploi, ainsi que dans les quartiers Politique de la ville (Périgueux), petits déjeuners employeurs à Terrasson, forums création d'entreprise ou de l'alternance.

#### **➤ Un service public de l'emploi (SPE) ordonné autour de trois échelons territoriaux**

Une instruction de juillet 2014 a modifié le schéma d'organisation du service public de l'emploi et le rôle du SPE dans les territoires.

**Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)**, lieu de débat quadripartite entre État/région et partenaires sociaux.

**Le Service Public de l'Emploi Régional (SPER)** structuré autour des 4 grandes orientations :

- Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles ;
- Renforcer la veille, l'accompagnement des entreprises en difficulté et l'appui aux salariés et aux territoires touchés par les restructurations ;

- Favoriser la sécurisation des parcours professionnels par l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés ;
- Proposer un accompagnement adapté aux situations territoriales.

Ces évolutions positionnent clairement la Direccte au cœur de l'élaboration d'une politique régionale, avec les différents acteurs parties prenantes que sont les partenaires sociaux, les opérateurs du SPE et du Fongecif et le Conseil régional d'Aquitaine.

**Au niveau départemental**, les politiques en faveur de l'emploi sont mises en œuvre :

- sous l'impulsion de la préfète du département, qui pilote et définit notamment les plans d'actions ;
- au sein de chaque **SPE de Proximité (SPEP)**, animé par le sous-préfet d'arrondissement. Il se réunit en tant que de besoin et adapte localement les orientations prises au niveau régional et au niveau départemental. Le département de la Dordogne s'appuie sur 4 SPEP : Agglomération Périgourdine (Périgueux), Nord Périgord (Nontron), Sud Périgord (Bergerac) et Périgord Noir (Sarlat).

### Une action forte en faveur de l'insertion professionnelle des adultes en difficulté

#### ➤ 13 millions d'euros au titre des contrats aidés (CAE et CIE)

Les contrats aidés ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non-marchand.

En 2016, 2 228 **CUI-CAE** et 484 **CUI-CIE** ont été prescrits, soit par les services de Pôle emploi, soit par les missions locales (pour les jeunes), soit par Cap emploi (pour les travailleurs reconnus handicapés). Le département de la Dordogne se classe parmi les premiers prescripteurs de contrats aidés de la région, dépassant même les objectifs assignés.

En 2016 les objectifs s'élevaient à 2 015 CUI-CAE avec 2 228 prescriptions effectuées et à 491 CUI-CIE avec 484 prescriptions effectuées.

L'État détermine les publics bénéficiaires, prend en charge une grande partie de la rémunération et exonère de charges sociales les employeurs.

Le montant et la durée de la participation de l'État dépendent de plusieurs paramètres et résultent de l'application d'un arrêté du préfet de région fixant les taux en fonction de l'appartenance des employeurs au secteur marchand ou non-marchand, mais aussi des difficultés d'insertion des publics bénéficiaires (demandeurs d'emploi de longue durée,

bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, seniors...).

Pour le secteur non-marchand, en 2015, les taux étaient compris entre 60 % et 85 % selon les cas, pour une durée de prise en charge hebdomadaire de 20h.

Dans le secteur marchand, les taux fixés par l'arrêté de février 2015 varient également selon les situations d'éligibilité : 30 ou 40 %, pour des contrats à temps plein.

**En outre, une nouvelle catégorie de contrats aidés a été mise en place dans le secteur marchand, à la fin du premier semestre 2015 : le CIE-Starter.**

Principalement destinés aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans en difficulté d'insertion (en particulier ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou bénéficiaires du RSA, ou demandeurs d'emploi de longue durée...), les CIE-starter sont aidés à hauteur de 45 % du taux horaire du SMIC brut.

118 prescriptions ont été effectuées pour un objectif fixé à 110, soit un taux de réalisation de 107,3 %.

### La priorité donnée aux jeunes

#### ➤ L'accès à l'emploi des jeunes sans qualification

Il constitue une priorité gouvernementale qui se traduit par un accompagnement personnalisé à partir de trois dispositifs :

- **Une enveloppe de 11,9 millions d'€ pour un objectif de 404 emplois d'avenir en 2016, objectif dépassé en Dordogne**

La loi du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des emplois d'avenir, destiné à faciliter l'insertion des jeunes d'un bas niveau de qualification. Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, l'enveloppe annuelle de la Dordogne a été fixée à 404 prescriptions.

Au 31 décembre 2016, les missions locales de Dordogne et Cap emploi ont signé **563 emplois d'avenir, dont 153 renouvellements, ce qui représente un taux de réalisation de 139,4 %**. À noter également que **83 % des contrats ont été signés dans le secteur non-marchand et 17 % dans le secteur marchand**.

L'État détermine les publics bénéficiaires, prend en charge une partie importante de la rémunération (75 % pour le secteur non-marchand, 35 % pour le secteur marchand) et finance l'accompagnement pour les prescripteurs (missions locales, Cap emploi).

En 2016, les associations, avec 26,7 % des recrutements, sont avec les collectivités territoriales (26,7 %) les premières catégories d'employeurs, devant les établissements publics sanitaires et sociaux (17,8 %). En nombre de contrats, la répartition entre employeurs est la suivante :

**Tableau des principaux employeurs**

Collectivités territoriales	Associations	Établissements publics sanitaires et sociaux	Autres établissements publics	Groupements employeurs	Autres entreprises
150	150	100	46	4	100

36,3 % des contrats sont des CDD de 3 ans ou CDI.

- **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)**

Le « contrat d'insertion dans la vie sociale » (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'objectif du contrat d'insertion dans la vie sociale est d'organiser, par un accompagnement personnalisé et régulier, les actions nécessaires à leur insertion. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CIVIS a été remplacé par le nouveau « parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie » (**PACEA**) mis en place par la loi du 8 août 2016. Le dispositif CIVIS, porté par les missions locales, a permis l'accompagnement en 2016 de 461 jeunes. L'enveloppe, qui permet, outre l'accompagnement, une allocation financière, s'est élevée à 100 710 € en 2016.

- **La Garantie Jeunes**

La garantie jeunes est un dispositif inscrit au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il s'adresse à de jeunes NEETs (ni en emploi, ni en formation, ni en études) en grande précarité, souvent peu ou pas diplômés, sans ressources.

Ce dispositif s'appuie sur un accompagnement collectif et individuel intensif des jeunes concernés assuré par les missions locales, des expériences répétées de mise en situation professionnelle et une aide financière mensuelle équivalente au montant du RSA.

Un objectif de 475 jeunes, répartis sur les 5 missions locales du département a été fixé pour 2016 (470 en 2015).

**433 entrées ont été réalisées**, soit 91 % de l'objectif (88 % au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et 94 % au niveau national).

En termes d'organisation, des comités locaux ont été réunis dans chaque mission locale préalablement aux réunions des Commissions Départementales d'Attribution et de Suivi (CDAS) mensuelles qui se sont tenues à l'UD24 Direccte sous la présidence de la sous-préfète de Bergerac.

Le parcours garantie jeunes compte une majorité d'hommes (53,9 %).

Ils résident pour 9,7 % au niveau Dordogne en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), soit bien moins que le taux global national (22,6 %), mais les résultats sont le reflet des périmètres de QPV, qui n'existent que sur le territoire de 2 missions locales (agglomération périgourdine et Bergerac).

Fin 2016, 319 de ces jeunes étaient sortis de garantie jeunes. Celle-ci était positive dans 49 % des cas (en emploi, formation, alternance, création d'entreprises, ayant bénéficié d'au moins 4 mois d'immersion) :

- 81 % des jeunes accompagnés ont bénéficié d'une action logement (38 % au niveau national) ;
- 99 % ont bénéficié d'une action santé (61 % au niveau national) ;
- 99 % ont bénéficié d'une action citoyenneté et accès aux droits (72 % au niveau national).

D'une manière globale, l'expérimentation Garantie Jeunes a permis, grâce à une forte mobilisation des acteurs, la quasi-atteinte des objectifs en Dordogne, tout en respectant l'esprit du dispositif.

Celui-ci a donc contribué, avec les autres mesures en faveur des jeunes, à diminuer en 2016 les demandes d'emploi de cette catégorie en Dordogne, ainsi qu'en attestent les données de décembre 2016 : - 9,3 % en catégorie A et - 6,3 % en catégorie A, B, C sur un an.

➤ **La poursuite des mesures en faveur de l'alternance pour l'amélioration des qualifications**

2 424 contrats en alternance ont été signés en 2016 :

- 1 802 contrats d'apprentissage (1 906 en 2015) ;
- 622 contrats de professionnalisation (412 en 2015).

➤ **Les contrats de génération**

Le contrat de génération permet l'embauche d'un jeune (moins de 26 ans dans le cas général, moins de 30 s'il est reconnu travailleur handicapé) en contrat à durée indéterminée et le maintien dans l'emploi (ou le recrutement) d'un senior (57 ans ou plus, 55 ans s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'un recrutement).

Toutes les PME (Petites et Moyennes Entreprises) de moins de 300 salariés, qui mettent en œuvre le contrat de génération, bénéficient d'une aide financière de l'État.

La demande d'aide doit être adressée dans les trois mois qui suivent l'embauche à Pôle Emploi Service. L'aide de 4 000 € par an est versée trimestriellement et peut bénéficier à l'entreprise pendant une durée de trois ans. Les petites entreprises peuvent donc via ce dispositif percevoir jusqu'à 12 000 € (ce montant étant applicable autant de fois qu'il y a de duos jeune/senior). Un décret de septembre 2014 a doublé le montant de l'aide (portée donc à 8 000 € par an) dans le cas où un senior est embauché parallèlement au recrutement d'un jeune.

Au 31 décembre 2016, 454 demandes d'aide adossées au contrat de génération ont été enregistrées en Dordogne.

➤ **Accord National Interprofessionnel (ANI) : un accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi**

Les partenaires sociaux, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011, ont facilité la mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans. Il peut durer jusqu'à 18 mois en trois phases (diagnostic, accompagnement/définition d'un projet professionnel et suivi dans l'emploi) et vise à favoriser l'accès à l'emploi, notamment durable, en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Les partenaires sociaux ont décidé, le 22 mai 2015, la prolongation des entrées de l'ANI, article 1 « décrocheurs », jusqu'au 31 décembre 2015. Ainsi, des jeunes décrocheurs ont pu entrer dans le dispositif ANI jusqu'à cette date.

En 2016 et jusqu'au 30 juin 2017, date de fin du dispositif, court la gestion de ces dernières entrées en accompagnement. Le dernier versement financier aux missions locales qui assurent ce dispositif a été effectué au début du second semestre.

En Dordogne, 515 jeunes ont été concernés depuis le début du dispositif.



## ➤ Insertion par l'Activité Économique

Le secteur de l'insertion par l'activité économique permet le retour vers l'emploi de personnes ayant des difficultés professionnelles et sociales importantes. L'accompagnement est global, intégrant une logique d'insertion professionnelle par une mise en situation de travail et prenant en compte les problématiques sociales de ce public.

Une aide versée par l'État aux structures compense la moindre productivité des salariés dans le cadre d'une activité marchande et prend en charge une partie du coût de cet accompagnement.

### **36 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

Dans le département de la Dordogne, ce dispositif de 36 structures d'insertion par l'activité économique, animé par les salariés permanents des structures (206 personnes, 138,52 ETP), a accompagné **1 825 personnes** en insertion en 2016 (1 812 en 2015, 1 759 en 2014).

L'État a soutenu financièrement les structures à hauteur de 4,976 millions d'euros :

- 6 associations intermédiaires (AI) ont employé 811 personnes, soit 94,46 ETP ;
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) a recruté 192 personnes, soit 43,29 ETP ;
- 7 entreprises d'insertion (EI) ont accompagné 151 personnes, soit 66,76 ETP ;
- 22 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ont fait travailler 671 personnes, soit 222 ETP.

### **Les publics**

**1 825 personnes en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, percevant les minima sociaux...) bénéficiaires de mesures d'insertion par l'activité économique.**

707 salariés sont sortis des structures IAE au cours de l'année 2016 (717 en 2015), dont 119 en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois, créations d'entreprise), 129 en emploi de transition (CDD ou intérim de moins de 6 mois ou contrat aidé) et 193 en sorties dites positives (formation pré-qualifiante ou qualifiante).

Cela représente :

- **16,8 %** de **sorties vers l'emploi durable** pour un objectif de 25 %;
- **62,3 %** de **sorties dites dynamiques** pour un objectif de 60 %.

## **La reconnaissance des compétences**

### ➤ **La certification des compétences professionnelles**

L'État organise des sessions d'examen pour l'obtention de titres professionnels, de certificats de compétences professionnelles (CCP) et de certificats complémentaires de spécialités (CCS). En Dordogne, 26 centres agréés pour 72 titres professionnels ont accueilli 1 028 stagiaires en 2016. 740 candidats(es) ont été admis(es) au titre professionnel et 202 ont obtenu une validation partielle de leurs titres.

### ➤ **La validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Le droit individuel à la validation des acquis de l'expérience permet à un salarié ou à un demandeur d'emploi de faire reconnaître des compétences acquises et de bénéficier d'un certificat ou d'un titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi.

En 2016, 67 demandes de validation ont été déposées, dont 53 % par des femmes et 47 % par des hommes. 24 % sont des demandeurs d'emploi, 64 % des salariés et 12 % des artisans ou autres situations. 57 demandes ont été traitées positivement et 12 candidats(es) ont obtenu un titre professionnel.

## **L'accompagnement des mutations économiques**

### ➤ **Plan de sauvegarde de l'emploi et licenciements économiques**

Un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Il doit obligatoirement être validé ou homologué par la DIRECCTE.

En Dordogne :

- 2015 : 5 plans de sauvegarde et 67 suppressions d'emplois ;
- 2016 : 1 PSE en gestion Direccte départementale : 20 suppressions d'emploi ;  
5 PSE en gestion Direccte hors département : 25 suppressions d'emploi.

### ➤ **Activité partielle**

Pour la Dordogne, une nette augmentation de l'activité partielle en 2016 du fait de la crise aviaire : 251 demandes d'entreprise concernées (150 en 2015), dont 90 du fait de la crise aviaire. 174 106 heures ont été consommées (104 037 en 2015), dont 109 747 attribuées à la crise aviaire avec un nombre de salariés de 1 101 (1 091 en 2015), dont 716 personnes dans les établissements touchés par la crise aviaire.

La moyenne d'heures chômées par salarié est de 158 heures contre 95 heures en 2015. Le coût global du dispositif est par voie de conséquence en forte progression (+ 58 %), passant ainsi de 792 577 € en 2015 à 1 343 638 € pour 2016.

1 882 **ruptures conventionnelles** ont été enregistrées (1 741 en 2015).

## Emploi et mutations économiques

- Évolution de la demande d'emploi par zone SPEL au 31 décembre 2016 (cat A données brutes)

Zones SPEP	31/12/15	31/12/16	Variation
Périgord Nord	6 756	6 501	- 3,8 %
Périgueux	5 159	5 098	- 1,2 %
Périgord Noir	4 906	4 865	- 0,8 %
Sud Périgord	6 174	5 876	- 4,8 %
Dordogne	23 038	22 345	- 3,0 %
Nouvelle-Aquitaine	317 281	307 093	- 3,2 %
France	3 638 479	3 529 605	- 3,0 %

Répartition de la demande d'emploi au 31/12/2016 (données brutes) Catégorie A	2015	2016	Variation
Hommes	51 %	51,6 %	+ 0,6 %
Femmes	49 %	48,4 %	- 0,6 %
Jeunes	14,9 %	14 %	- 0,9 %
50 ans et plus	28,6 %	29,9 %	+ 1,3 %
Chômeurs de longue durée (+ de 12 mois) Catégories ABC	41,5 %	44,6 %	+ 3,1 %

**151 organismes de services à la personne (OSP)** recensés au titre de l'année 2016 agréés et/ou déclarés.

Répartition par catégories juridiques :

	12/2016	%
Association	37	24,50 %
Entreprise	35	23,18 %
Micro-entrepreneur	57	37,75 %
Organisme public	22	14,57 %
<b>Nombre d'organismes agréés</b>	<b>151</b>	-

Le nombre d'OSP est toujours en constante progression : 11 % par rapport à l'année précédente, essentiellement sur l'offre de services de confort (entretien de la maison,

jardinage, cours et soutien scolaire à domicile...) représentée par 96 organismes déclarés, soit 63 % de l'ensemble des organismes de services à la personne du département.

La représentation du secteur public et du secteur associatif est toujours plus marquée en Dordogne (39 %) qu'au niveau régional (25 %).

1 seul agrément a été délivré en 2016, 7 ont fait l'objet d'un renouvellement en novembre 2016, 15 sont arrivés à échéance au 31 décembre 2016 et seront renouvelés en janvier 2017.

L'activité du service en 2016 a été impactée par :

- D'une part, la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 (dite loi ASV) qui a eu pour conséquence le basculement de l'agrément d'un certain nombre d'organismes dans le régime de l'autorisation.

La liste des activités de services à la personne, soumises à agrément ou autorisation a été précisée par le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016. Seules sont restées dans le régime de l'agrément, les activités concernant les enfants de moins de 3 ans et celles concernant les PA (personnes âgées)/PH (personnes handicapées) exercées en mode mandataire. Mais l'ensemble des activités exercées, sous le régime de l'agrément ou de l'autorisation, doivent faire l'objet d'une déclaration d'activités auprès de la Direccte afin de bénéficier des avantages sociaux et fiscaux attachés aux services à la personne (L. 7232-1-1 du code du travail).

- D'autre part, la loi NOTRe a eu pour conséquence la dissolution d'un certain nombre de CCAS/CIAS et le transfert de compétences a nécessité la prise d'avenants aux arrêtés préfectoraux initiaux.

# Assurer la sécurité des citoyens

Au cœur des missions régaliennes de l'État, la sécurité constitue un enjeu majeur. La prégnance de la menace terroriste, notamment après l'attentat de Nice, a exigé une présence renforcée de la part des forces de l'ordre et un travail partenarial avec les collectivités.

## La sécurité des personnes et des biens

### La Dordogne : un département qui demeure parmi les plus sûrs de France

En 2016, la Dordogne est classée au **89<sup>ème</sup>** rang sur 96 (8<sup>ème</sup> département le moins impacté) pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), et au **84<sup>ème</sup>** rang sur 96 (13<sup>ème</sup> département le moins impacté) pour les atteintes aux biens (AAB).

Les taux d'AVIP et d'AAB, rapportés au nombre de faits constatés (FC), restent deux fois plus faibles que les taux nationaux :

- AVIP : 4,58 FC pour 1 000 hab, contre 8,46 FC pour 1 000 hab au niveau national ;
- AAB : 19,58 FC pour 1 000 hab, contre 34,27 FC pour 1 000 hab au niveau national.

Après une année 2015 difficile (hausse des AVIP de +8,5 % et des AAB de +3 %), l'année 2016 est plus favorable avec une légère baisse des AVIP (-1 FC, soit -0,05 %) et une augmentation contenue des AAB (+56 FC, soit +0,69 %).

Infractions en nombre de faits constatés	2015	2016	Évolution en %
A.V.I.P	1 851	<b>1 850</b>	- 0,05 %
A.A.B	8 117	<b>8 173</b>	0,69 %

- **Les AVIP : une légère baisse marquée notamment en Zone Police (- 37 FC), liée à une diminution des coups et blessures volontaires (- 55 FC)**

En 2016, les AVIP ont cessé de progresser, mais on constate une évolution contrastée entre la Zone Police (- 37 FC, soit - 4,61 %) et la Zone Gendarmerie (+ 36 FC, soit + 3,44 %).

Cette baisse globale des AVIP est surtout due aux **coups et blessures volontaires** (- 55 FC), lesquels sont en diminution tant en Zone Gendarmerie qu'en Zone Police.

➤ **Les AAB : une hausse contenue (+ 56 FC, + 0,69 %) mais une nette disparité entre les zones Police et Gendarmerie**

Cette tendance est essentiellement liée à une situation très difficile en Zone PN à Périgueux (+ 382 FC, + 17,5 %). Elle contraste avec les excellents chiffres enregistrés en Zone GN (- 127 FC, - 2,6 %) et en Zone PN à Bergerac (- 199 FC, - 17,9 %).

➤ **Focus sur les cambriolages**

Ils sont globalement en baisse en 2016 (- 113 FC, soit - 5,9 %). Mais cette situation favorable est atténuée par quelques points de vigilance :

- la hausse des cambriolages de logements sur le département (+ 71 FC, + 6,7 %) ;
- les cambriolages sur le secteur de Périgueux (+ 106 FC, + 33,3 %) dont ceux commis dans les logements (+ 89 FC, + 53 %).

<b>Infractions en nombre de faits constatés</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Évolution en %</b>
Cambriolages	1 921	<b>1 808</b>	- 5,90 %
Cambriolages de logements	1 063	<b>1 134</b>	6,70 %

➤ **Les réponses de l'État**

Trois plans départementaux de lutte contre la délinquance sont réactualisés chaque année :

- plan de lutte contre les cambriolages et vols à main armée ;
- plan de lutte contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières ;
- plan de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules.

Par ailleurs, les opérations de prévention et de sensibilisation ont été renforcées :

- rôle accru des référents et correspondants sûreté PN/GN ;
- opération Tranquillité Vacances pour prévenir les cambriolages ;
- actions ciblées en direction des professionnels et des élus victimes de cambriolages : signature d'une convention « Alerte SMS » le 9 février 2015 avec les chambres consulaires de la Dordogne, et élargie aux élus en 2016.

**Des leviers d'action financiers pour prévenir la délinquance : FIPD et MILDECA**

➤ **Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

Les crédits du FIPD servent à impulser des actions de prévention de la délinquance à caractère partenarial, en privilégiant les quartiers prioritaires. Les axes prioritaires du gouvernement en matière de prévention de la délinquance sont :

- la lutte contre la radicalisation ;

- la prévention de la délinquance chez les jeunes et la prévention de la récidive ;
- l'aide aux victimes, prévention des violences intra-familiales et faites aux femmes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique, par la mise en place de systèmes de vidéo-protection, par la lutte contre le sentiment d'insécurité, en renforçant la présence humaine dans les espaces publics.

Deux types de financement au titre du FIPD coexistent :

- un financement issu d'une enveloppe départementale (pour les actions de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation) ;
- un financement issu d'une enveloppe nationale, pour les dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique, les mesures de sécurisation des établissements scolaires, ainsi que les sites sensibles, les équipements de protection des polices municipales, et les actions de rapprochement entre la police et la population.

En Dordogne les actions et dispositifs suivants ont été financés au titre du FIPD en 2016 :

- actions de prévention de la radicalisation : 20 000 €, 7 projets financés ;
- actions de prévention de la délinquance : 72 502 €, 17 projets financés ;
- dispositif de vidéo-protection sur la voie publique : 38 696 € (commune de Sarlat) ;
- sécurisation de trois établissements scolaires : 17 418 €.

#### ➤ **La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**

Les crédits MILDECA financent des actions destinées à prévenir et réduire les consommations de substances psychoactives et les comportements addictifs, le tout dans le respect des axes stratégiques définis dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013/2017.

La dotation 2016 d'un montant de 59 670 € a permis de financer :

- des actions en milieu scolaire : 22 942 € (17 507 € en 2015) ;
- des actions en milieu carcéral : 12 000 € (18 000 € en 2015) ;
- des actions en milieu professionnel : 5 000 € (1 100 € en 2015) ;
- des actions sociales et médico-sociales : 9 728 € (13 560 € en 2015) ;
- des actions d'orientation vers les consultations jeunes consommateurs : 10 000 €.

### **Des forces de sécurité davantage sollicitées aux moyens renforcés**

#### ➤ **Une mobilisation renforcée des forces de sécurité**

Aux objectifs traditionnels de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière dévolues aux forces de police et de gendarmerie, s'ajoutent de nouvelles missions liées au contexte de menace terroriste.

Depuis les attentats de janvier 2015, les forces de sécurité sont ainsi particulièrement sollicitées pour des missions de sécurisation des lieux touristiques, des manifestations festives ou publiques générant un nombre important de participants, des sites sensibles tels que les lieux de culte, établissements scolaires, bureaux de vote lors de scrutins électoraux, etc.

### ➤ **Des moyens renforcés pour les forces de sécurité**

Dès le mois d'octobre 2016, des réunions locales de concertation avec les policiers et gendarmes de Dordogne ont été lancées dans le cadre du plan sécurité publique présenté par le ministre de l'intérieur et qui vise à renforcer la sécurité et les moyens des policiers.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la direction départementale de la sécurité publique et le groupement départemental de gendarmerie nationale de Dordogne ont perçu d'importants moyens matériels notamment pour équiper les véhicules. Dans le même temps, la DDSP 24 a bénéficié d'une dotation budgétaire exceptionnelle de 62 110 euros.

Concernant le volet plus spécifique immobilier, le relogement du commissariat de police de Bergerac, particulièrement vétuste et inadapté, était régulièrement évoqué depuis 2007. Après un premier projet avorté faute de financements, la construction du lycée des métiers sur une partie de l'emprise de la CRS 17 concédée à la ville a été l'occasion de repenser la réutilisation d'un bâtiment du lycée de l'Alba pour y reloger le commissariat.

Le montant total des opérations s'est élevé à 2 160 000 €. La participation de l'État s'est chiffrée à 1 592 000 €, la participation de la Ville de Bergerac et de la Région à 284 000 € respectivement.

Le nouveau commissariat a ouvert le 1<sup>er</sup> août 2016.

Aujourd'hui, c'est le commissariat de Périgueux qui présente des conditions de travail particulièrement dégradées. Une solution de rénovation / relocalisation est actuellement à l'étude.

## **La Dordogne face à la menace terroriste**

### ➤ **La radicalisation en Dordogne : un phénomène suivi dans toute sa dimension**

Conformément à la circulaire du 29 avril 2014 du ministère de l'intérieur qui déterminait le cadre d'intervention des préfets dans le champ de la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles, un dispositif tricéphale a été mis en place en Dordogne :

- une cellule opérationnelle de suivi et d'évaluation qui se réunit toutes les semaines dans le cadre des réunions de sécurité ;
- une cellule de suivi dédiée à la veille et à l'accompagnement des familles, dite « référents de confiance », qui se réunit 3 à 4 fois par an en préfecture. Cette cellule comprend l'ensemble des acteurs de l'État (justice, sécurité intérieure, éducation nationale, DDCSPP), des acteurs locaux (principales mairies et conseil départemental), ainsi que Pôle emploi et la CAF ;



- un état-major départemental de sécurité, co-présidé par la préfète et le procureur de la République, toutes les 6 semaines, qui aborde la question de la radicalisation en détention avec l'ensemble des membres de cette instance, et notamment les responsables d'établissements pénitentiaires et le SPIP 24.

### ➤ **L'application de l'état d'urgence en Dordogne**

En Dordogne, les décisions prises en application de l'état d'urgence en 2016 ont été les suivantes :

- 2 perquisitions administratives ont été réalisées les 28 juillet et 4 août 2016 au domicile d'individus signalés comme étant radicalisés ;
- 2 jeunes filles ont fait l'objet en 2016 d'une mesure d'opposition à la sortie du territoire (OST) ;
- 2 arrêtés préfectoraux autorisant les contrôles d'identité et fouilles de véhicules ont été pris le 10 novembre 2016.

### ➤ **La sécurité des touristes : un enjeu majeur en Dordogne**

Premier département touristique hors départements côtiers, après Paris, la Dordogne accueille, chaque année, près de 3 millions de visiteurs. Dès 2015, une réponse opérationnelle a été apportée à la sécurisation renforcée des sites touristiques de Dordogne, notamment durant la période estivale. 2 plans ont ainsi été adoptés : un plan de sécurisation de la vallée de la Dordogne, ainsi qu'un plan de sécurisation du secteur sauvegardé de Sarlat.

L'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord est une des principales voies d'accès à cette vallée de la Dordogne et la tenue de ce point de passage frontalier demeure donc un enjeu essentiel. En effet, avec 305 000 passagers en 2016, la fréquentation de l'aéroport de Bergerac est en constante augmentation. De plus, près de 93 % d'entre eux sont des passagers « extra schengen » et font l'objet d'un contrôle total à l'entrée et à la sortie. Le service des douanes est ainsi fortement mis à contribution pour réaliser ces contrôles.

Le renforcement de la sécurisation des sites et événements touristiques est devenu un enjeu majeur en Dordogne.

Sur l'ensemble du département, et avant chaque manifestation festive ou sportive susceptible de drainer un nombre important de participants, des réunions de sécurité sont menées sous l'autorité du corps préfectoral, en présence des forces de l'ordre, des organisateurs et des collectivités locales, pour prévenir tout incident lié à la menace terroriste. À la suite de l'attentat de Nice, en juillet 2016, une exigence accrue en termes de mesures de sécurité a été rendue nécessaire, impliquant un accompagnement renforcé auprès des élus et des organisateurs.

## La sécurité routière

### **Bilan de l'accidentalité**

L'année 2016 est marquée par une dégradation des indicateurs principaux de l'accidentalité. On comptabilise 202 accidents ayant fait 43 tués, 254 blessés dont 179 blessés hospitalisés.

Ce nombre d'accidents corporels est en légère hausse par rapport à 2015 avec une gravité plus élevée (+ 9 tués, + 9 blessés et + 12 blessés hospitalisés).

<b>DORDOGNE</b>	2014	2015	<b>2016</b>	Evolution 2016/2015
Accidents	185	176	202	+ 14,77 %
Tués	39	33	43	+ 26,47 %
Blessés	256	245	254	+ 3,67 %

Confirmant la tendance de 2015, les usagers seniors sont impliqués dans 74 accidents, soit 37 % des accidents corporels, et 21 accidents mortels, soit 52 % (20 seniors tués).

59 accidents corporels impliquant des deux-roues motorisés ont été recensés, ce qui représente 29 % des accidents corporels survenus en Dordogne. Ce chiffre est stable par rapport à 2015 (+ 3 accidents et - 7 victimes).

Concernant le risque routier professionnel, on dénombre 88 accidents, 33 liés aux déplacements professionnels et 57 lors des trajets domicile/travail, soit 44 % des accidents corporels. Ces accidents ont engendré, en 2016, 17 tués (+ 12 par rapport à 2015), 75 blessés hospitalisés (+ 27 par rapport à 2015) et 35 blessés légers (+ 4 par rapport à 2015), soit une hausse importante de la gravité.

Les facteurs conjugués : vitesse/perte de contrôle/hors agglomération/obstacles latéraux/alcool, participent pour l'essentiel à la gravité des accidents dans le département. Les malaises au volant et la fragilité inhérente à l'âge constituent un facteur aggravant de mortalité sur les routes.

### **Une mobilisation sans précédent des forces de l'ordre**

« Visibilité » et « répression » ont été les deux priorités de la politique de sécurité routière conduite en Dordogne.

En matière d'infractions à la vitesse, 49 721 infractions ont été enregistrées par les radars fixes, soit + 115 %, cette hausse pouvant s'expliquer par la mise en fonction de radars double-sens.

Les forces de l'ordre ont été notamment mobilisées sur les contrôles mobiles de vitesse ; elles ont relevé 31 214 infractions, soit une augmentation de 49 %.

Outre l'augmentation du nombre de contrôles, ceux-ci ont été particulièrement ciblés dans les créneaux horaires accidentogènes, à savoir les mouvements pendulaires en semaine (matin, midi et soirée) et les soirées de fin de semaine.

Parmi les infractions relevées, outre l'alcoolémie (+ 25 % par rapport à 2015) et les stupéfiants (+ 5 %), est notée une augmentation des infractions liées à l'état du parc automobile (+ 25 %) et au défaut de signalisation/éclairage (+ 26 %).

Dans le cadre des actions d'initiatives, ciblées et coordonnées, ont été recensées 2 818 opérations de contrôles (alcool et stupéfiants), soit - 13,21 % par rapport à 2015, et 6 120 opérations de contrôles de vitesse soit + 3,71 % par rapport à 2015. Ces opérations ont permis de relever :

- 2 415 infractions alcoolémie (+ 26,57 % par rapport à 2015) ;

- 775 infractions stupéfiants (+ 5,73 %) ;
- 24 838 infractions à la vitesse (+ 132 %) ;
- 1 278 rétentions de permis de conduire (- 0,78 %).

## Les actions de prévention

De nombreuses actions ont été menées avec les partenaires de la sécurité routière : associations (MAE, ADATEEP, Agir ABCD, Prévention routière, Capsecur, ANPAA...) mais aussi avec les intervenants départementaux de la mission sécurité routière (IDSR) et les forces de l'ordre :

- actions de sensibilisation à destination des publics vulnérables (- de 25 ans, seniors, deux-roues) ;
- opérations grand public, dans les halls d'accueil des centres commerciaux notamment et salons moto et auto ;
- organisation de journées alternatives aux poursuites.

## Éducation routière et permis de conduire

70 établissements d'enseignements de la conduite (EECA), 2 centres de formation au brevet pour l'exercice de la profession de la conduite et de la sécurité routière et 2 auto-écoles associatives organisent l'enseignement de la conduite en Dordogne.

Le bureau Éducation Routière assure le fonctionnement du guichet unique des permis de conduire : enregistrement des dossiers de demande de permis de conduire, répartition des places d'examen aux EECA, agrément EECA, autorisation d'enseigner... Les missions de contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière sont en développement.

En Dordogne en 2016 :

- 4 625 dossiers de demandes de permis de conduire pour la catégorie B ont été déposés ;
- 6 402 candidats ont passé l'examen du permis B avec un taux de réussite de 69,63 % en première présentation. Ce résultat est bien supérieur au taux national de 58,63 %.

Ce taux de réussite satisfaisant, allié à un taux d'activité soutenu, a un effet positif sur les délais de présentation aux examens. Ainsi, ce délai entre la première et la deuxième présentation pratique est de 61 jours (62 jours en 2015).

Cette diminution du délai d'attente s'explique par la mise en place du « dispositif des agents publics pour la réalisation de l'épreuve théorique » sur l'ensemble du département depuis janvier 2015, par l'attribution de la 13<sup>ème</sup> unité pour la catégorie B depuis août 2014 et par l'externalisation du code de la route à des organismes agréés sur le département depuis le 8 juillet 2016.

En 2016, l'objectif a été de stabiliser le taux d'activité à un niveau élevé tout en maintenant la qualité des expertises réalisées. Il s'agit en effet de garantir pour les candidats une harmonisation des pratiques de l'ensemble des inspecteurs permis de conduire sécurité routière en organisant des réunions techniques, des séquences de travail en « double » entre experts, des échanges avec la déléguée...

# Aménagement, environnement et développement des territoires

La Dordogne bénéficie d'un patrimoine historique de renommée internationale et de sites naturels remarquables qui assurent l'attractivité touristique de son territoire et la qualité du cadre de vie. Dans ce contexte, l'État s'attache à concilier la préservation de ce patrimoine avec les besoins de désenclavement et de développement économique.

## Aménager l'espace

### Maîtriser le développement de l'urbanisme

#### ➤ Urbanisme

2016 est une année de transition avant la traduction du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et avant le 27 mars 2017 (loi ALUR), date à partir de laquelle les dernières communautés de communes deviennent compétentes en matière de PLU.

Depuis le 27 mars 2017, sur 20 communautés de communes et d'agglomération de la Dordogne, 18 sont maintenant compétentes en PLU, document en tenant lieu et cartes communales.

157 procédures sur **documents d'urbanisme** ont été suivies : le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord, 8 plans locaux d'urbanisme intercommunaux concernant 188 communes, 1 carte intercommunale concernant 17 communes et 147 procédures de POS, PLU ou cartes communales.

Pour l'élaboration ou la révision de ces documents, l'État a versé 293 327 € en 2016.

33 communes n'étaient pas encore dotées fin 2016 d'un document de planification opposable.

Par ailleurs, 6 « **porter à connaissance** », dont 3 pour des PLUi, ont été transmis par l'État aux collectivités ayant prescrit l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

Les services de l'État ont également établi en 2016 trois **notes d'enjeux**, pour l'élaboration du PLUi de la CC Dronne et Belle, pour celui de la communauté de communes du Pays Ribérais et pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Isle en Périgord.

Sur les 545 communes que compte la Dordogne en 2016, 312 exercent la compétence en autonomie pour l'**instruction des autorisations d'occupation du sol**. La DDT a continué d'instruire les demandes d'urbanisme pour 243 communes. En 2016, elle aura ainsi préparé 6 802 actes, dont 1 596 permis de construire ou d'aménager.

En application de la Loi ALUR, la DDT ne peut plus être mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes compétentes appartenant à un EPCI dont le nombre d'habitants est supérieur à 10 000, soit 15 EPCI sur 20 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

11 services instructeurs mutualisés à l'échelle des EPCI ont été créés ; 4 EPCI ont choisi « d'externaliser » la prestation en la confiant à un EPCI voisin.

En 2017, 401 communes exercent la compétence en autonomie; 119 communes restent instruites par la DDT qui assure également l'instruction de l'ensemble des actes délivrés au nom de l'État.

En espace protégé au titre des monuments historiques et des sites, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine participe en tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme : porter à connaissance (le SCoT de la Vallée de l'Isle et le SCoT du Périgord Vert), notes d'enjeux et avis sur zonages et règlements.

Par ailleurs, l'ensemble de la **fiscalité de l'urbanisme** (taxe d'aménagement) reste traité par l'État pour toutes les communes du département. En 2016, 10 160 dossiers fiscaux ont été traités représentant 5 162 363 € de recettes fiscales versées au profit des collectivités territoriales et du Département.

### ➤ **Dématérialisation des documents d'urbanisme**

Depuis 2009, les documents d'urbanisme sont produits sous forme numérique SIG (standard du Conseil National de l'Information Géographique - CNIG).

La couverture numérique du département est achevée et maintenue à jour depuis 2012. Cette source de données est primordiale pour l'instruction dématérialisée, ainsi que pour la connaissance et l'aménagement du territoire tant pour l'État que pour les collectivités (exemple de l'évaluation de la consommation foncière).

Depuis plusieurs années, l'État incite les collectivités à s'approprier la démarche par voie de convention et les accompagne (plus de 250 communes étaient engagées à la fin 2015).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les collectivités doivent fournir des documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, POS, SCoT, PSMV) aux normes CNIG pour diffusion sur le **Géoportail de l'urbanisme**. Ce Géoportail permet de consulter et de télécharger l'information urbanistique de tout le territoire français.

Pour aider les collectivités à remplir cette obligation et à reprendre à leur compte la couverture numérique jusqu'alors portée par la DDT, un cadre fonctionnel pérenne a été établi en 2016 entre la DDT, l'ATD et les collectivités.

Il établit un partage des rôles et des responsabilités. L'ATD s'est ainsi engagée à être le « délégataire » des collectivités en matière de publication de leurs documents d'urbanisme. Elle prendra notamment en charge le contrôle des données produites par les prestataires des collectivités. Pour sa part, la DDT accompagne l'ATD dans sa montée en compétence et mobilise les collectivités pour coordonner les travaux de publication avec l'ATD.

Ainsi, fin 2016, trois communautés de communes s'étaient engagées à publier leurs documents d'urbanisme.

### **Préserver la qualité du cadre de vie**

La préservation de la qualité du cadre de vie est au cœur de la politique du paysage. Le respect de la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes participe à cette préservation.

Dans ce cadre l'État incite les collectivités à élaborer des règlements locaux de publicité intercommunaux en partenariat avec les différents acteurs locaux autour de projets globaux de territoire intégrant « développement et protection du cadre de vie ». À ce jour, 6 règlements locaux de publicité intercommunaux ont été prescrits ou sont sur le point de l'être.

L'État apporte une contribution financière à ces procédures par des appels à projets RLPi et applique un plan de contrôle de la publicité sur les zones les plus sensibles (grands axes de circulation, secteurs naturels, zones de protection au titre des monuments historiques, les ZPPAUP et AVAP, territoire du « Grand Site » Vallée Vézère, entrées de ville...).

Depuis 2014, près de 1 000 dispositifs publicitaires ont été enlevés, 300 par procédure administrative et 700 par procédure amiable.

### **Promouvoir les démarches de développement durable**

Dans ce domaine, l'État a notamment porté ou accompagné les actions suivantes :

- sensibilisation à la démarche « écoquartier », avec notamment l'organisation d'un atelier régional écoquartier qui s'est tenu à Périgueux le 7 juillet 2016,
- l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (7 territoires lauréats : Pays Vallée de l'Isle en Périgord, syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, communauté de communes du Pays Ribéracois, communautés de communes Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Bastide Dordogne Périgord),
- promotion des Agendas 21 et des Plans Climat Énergie Territoriaux (celui du syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois est en cours d'élaboration). En outre, une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux est apportée à l'échelle des intercommunalités suivantes : communauté d'agglomération du Grand Périgueux, communautés de communes du Pays de St- Aulaye, du Pays Ribéracois, Isle et Crempse en Périgord, Vallée de l'Homme, Sarlat Périgord Noir, Terrassonnais en Périgord Noir Hautefort.

### **Apporter des conseils auprès des collectivités**

Sur les thématiques urbanisme et projet de territoire, aménagement, habitat et construction, environnement, risques naturels, la DDT apporte conseil aux territoires, notamment en amont des projets dans une approche pluri-disciplinaire.

L'UDAP apporte conseil aux collectivités et aux particuliers. En collaboration avec l'ATD, les ABF instruisent les dossiers de DETR pour les communes (132 dossiers en 2016).

Le service participe aussi au « guichet unique » dans le cadre de l'Opération Grand Site Vallée Vézère (11 réunions pour une soixantaine de dossiers en 2016).

Les agents assurent des permanences à Bergerac, Domme, Excideuil, Eymet, Issigeac, Lalinde, Monpazier, Montignac, Périgueux, Ribérac, Sarlat et Terrasson.

Ils reçoivent également les demandeurs en matière d'urbanisme, soit un total de 880 rendez-vous en 2016.

## Améliorer les transports et les communications

### RN 21

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest réalise les travaux sur les 129 km de RN 21 qui traversent la Dordogne.

En 2016, les travaux d'entretien et d'amélioration des chaussées se sont élevés à 573 000 €. S'y ajoutent des interventions courantes de sécurité routière pour 514 000 €.

Dans le cadre des travaux de sécurisation inscrits dans le CPER 2015-2020, cofinancés par l'État et le Département selon la clé de répartition 60/40, 620 000 € de travaux de sécurisation ont été réalisés en 2016 à Trélissac, Sorges et Négrondes.

### Très haut débit et téléphonie mobile

Le Plan France Très haut débit organise un soutien par l'État de l'initiative des collectivités locales, pour raccorder l'intégralité du territoire d'ici 2022. À ce titre, 56,84 M d'€ sont inscrits pour la Dordogne dans le contrat de plan État Région 2015-2020.

En matière de couverture en téléphonie mobile, le programme de résorption des zones blanches a permis de couvrir 207 communes entre 2004 et 2012. Les communes de Bouzic et de Saint-Privat-des-Prés ont été reconnues zones blanches et seront couvertes par les opérateurs en 2017. À l'issue d'une campagne de mesure effectuée en 2017, la commune de Grand-Brassac a été reconnue zone blanche.

## Protéger le patrimoine naturel et les espèces sauvages

### Évaluer les projets en site Natura 2000

21 sites Natura 2000 couvrant près de 384 km<sup>2</sup> assurent la protection d'habitats et d'espèces dans un cadre de gestion équilibré avec les activités humaines. À ce jour, les 21 sites disposent d'un comité de pilotage, 17 possèdent un document d'objectif validé, dont 15 avec une convention d'animation, et 3 sites ont un document d'objectif en cours d'élaboration. Pour le dernier site, le processus est bloqué du fait d'une dégradation rapide du milieu.

Plusieurs listes de plans, projets, travaux soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 sont en vigueur : une liste nationale et deux listes locales, dont la liste locale de plans, projets, travaux soumis à une évaluation propre au régime Natura 2000. Ces mesures permettent de prendre en compte bien en amont des projets les préoccupations environnementales.

<b>Types de milieux</b>	<b>21 sites Natura 2000 sur 384 km<sup>2</sup></b>
Rivières	Dordogne et Vézère
Réseaux hydrographiques et milieux humides	Vallées des Beunes Vallée de la Nizonne
Rivières et milieux associés	Vallée de la Dronne (de Brantôme à sa confluence avec l'Isle) Vallée de l'Isle (de Périgueux à la confluence avec la Dordogne)
Réseaux hydrographiques, milieux humides et coteaux	Vallon de la Sandonie, vallées de la Double Réseau hydrographique de la Haute Dronne
Coteaux calcaires, pelouses sèches	Coteaux de la Dronne, du Causse de Daglan et de la vallée du Céou, de la vallée de la Borrèze, de la vallée de la Vézère, de la vallée de la Dordogne, de Proissans, Ste-Nathalène et St-Vincent-le-Paluel. Plateau d'Argentine
Sites à chauve-souris	Grottes d'Azerat et de St-Sulpice-d'Eymet, tunnels de St-Amand-de-Coly et d'Excideuil Carrières de Lanquais-la-Roque

La liste nationale des sites devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 a été complétée en 2011, puis 2012 par des listes départementales de travaux soumis à évaluation Natura 2000, ce qui permet de prendre en compte les aspects environnementaux bien en amont des projets.

### **Restaurer la qualité des eaux**

Cet objectif a été poursuivi en 2016 en menant les actions suivantes :

- lancement de la déclinaison départementale du nouveau SDAGE Adour-Garonne 2016-2021,
- poursuite de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Isle-Dronne, par l'approbation de « l'état initial » puis du « diagnostic »,
- participation à la mise en place des SAGE Dordogne Atlantique (gouvernance), Vézère-Corrèze (gouvernance), Dordogne Amont (état initial), Dropt (état initial) et Charente (préparation du PAGD),
- accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Dordogne en qualité d'organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles pour la mise en place de l'autorisation pluriannuelle de prélèvement (2016-2021),
- suivi de l'étiage et mise en place de mesures de restrictions des usages de l'eau,
- accompagnement des projets de Programmes Pluriannuels de Restauration et de Gestion des cours d'eau (PPRG),
- accompagnement des collectivités dans leurs projets en matière d'assainissement,



- suivi des programmes d'actions territorialisés sur les captages d'eau potable prioritaires,
- accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre du contrat territorial Doue,
- accompagnement des démarches de rétablissement de la continuité écologique.

## Surveiller l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

En 2016, avec des attributions de 16 500 chevreuils, 2 200 cervidés et 13 000 sangliers, le département de la Dordogne se situe parmi les plus importants plans de chasse au niveau national.

La gestion des attributions et des prélèvements permet de limiter les dégâts agricoles et forestiers notamment en ce qui concerne les cervidés dont la population est en diminution notable. Le cerf Sika qui a fait son apparition en provenance du Lot est à surveiller.

Par contre, la population de sangliers ne cesse de progresser ainsi que les dégâts qu'ils occasionnent.

## Soutenir l'agriculture et la forêt

### Télédéclaration PAC : le passage au zéro papier en 2016

Temps fort de la campagne annuelle de la politique agricole commune (PAC), la déclaration, qui s'ouvre en avril/mai, permet de préparer l'attribution de l'essentiel des aides agricoles à la profession, soit environ 95 millions d'euros pour les exploitants agricoles de Dordogne.

Depuis 2016, les agriculteurs doivent obligatoirement télédéclarer leur demande sur TéléPAC, et il n'est plus possible de déposer de dossier papier, ce qui a conduit la DDT à mettre en place un accompagnement individuel et personnalisé pour 950 déclarants (appels téléphoniques suivis et orientation).

En parallèle, les organismes de services et autres organisations professionnelles agricoles ont bénéficié d'une assistance réglementaire et de conseils techniques sur TéléPAC.

Les agriculteurs ont reçu trois lettres d'information accompagnées de fiches de synthèse sur des points précis et importants de la notice de télédéclaration. En fin de campagne, une vague de sms a été envoyée aux agriculteurs n'ayant pas encore achevé leur télédéclaration.

### Apports de trésorerie en attendant le versement des aides PAC de 2016

Les paiements des aides PAC dues aux agriculteurs au titre de la campagne 2016 ont été retardées en raison de la révision complète du référentiel des surfaces agricoles. Pour prévenir les difficultés de trésorerie des agriculteurs, l'État a financé un apport de trésorerie représentant 90 % du montant prévisionnel des aides.

L'enveloppe se monte à **75 millions d'euros** pour 4 452 bénéficiaires.

L'aide sera remboursée par imputation sur le montant du versement des aides PAC, au second semestre 2017, les agriculteurs bénéficiant généralement d'un solde positif.

## Aides à l'agriculture

➤ **2 124 380 € d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles**

Ces soutiens concernent la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole. Une augmentation de plus de 40 % de dossiers a été traitée en 2016 en particulier due aux mises aux normes nécessaires au regard de l'influenza aviaire.

➤ **748 800 € de dotations aux jeunes agriculteurs** financées par l'État et l'Union européenne (FEADER), auxquels se sont ajoutés **65 279 € de bonification de prêts** supportés par l'État et l'Union européenne. Ces soutiens ont permis aux jeunes agriculteurs de réaliser des prêts pour un montant total de 2 105 000 €. En 2016, 40 installations de jeunes agriculteurs ont été aidées.

➤ **Des aides aux agriculteurs en difficulté**

4 exploitants agricoles ont bénéficié d'un audit et d'un plan de redressement partiellement financé par l'État, par la prise en charge de 11 200 € de frais financiers.

En parallèle, la gestion de la crise sur l'influenza aviaire a permis à **228 exploitants**, de la filière palmipède, de demander une avance sur les pertes estimées dues à la mise en place des vides sanitaires pour un montant de **3 248 289 €**.

➤ **Des aides pour dynamiser la gestion forestière et protéger la forêt**

• **98 000 € pour accompagner les investissements forestiers en 2016**

Ces financements ont concerné quatre dossiers relatifs à l'aménagement de voiries forestières pour la Protection de la Forêt Contre les Incendies et l'exploitation des bois. Les aides ont été attribuées au titre du Programme de Développement Rural Aquitain 2014-2020 (46 000 € apportés par l'État, 52 000 € du FEADER).

• **Un plan de contrôle sur la gestion durable des forêts** a été réalisé. Il vise à s'assurer du respect, par les propriétaires privés, des règles de bonnes pratiques sylvicoles. Plus d'une centaine de propriétés ont fait l'objet d'une vérification de leur document de gestion durable des forêts et plus de cent coupes forestières ont été contrôlées.

## Conserver le patrimoine et diffuser la culture

L'action de l'État dans toutes les disciplines de la création, du patrimoine et des industries culturelles est menée en étroite concertation avec les collectivités territoriales par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et son unité départementale UDAP Dordogne.

## Un budget de 2 864 283 € d'autorisations d'engagement et de 3 935 307 € de crédits de paiement consacré aux opérations patrimoniales en 2016 en Dordogne

La préhistoire, point fort de ce département, mobilise des soutiens importants de l'État. L'année 2016 a été marquée par l'inauguration par le Président de la République le 15 décembre 2016 du bâtiment qui abrite le Centre international d'art pariétal Montignac-Lascaux. Cette opération est portée par le Département, la Région et l'État, qui a apporté un financement de 4 millions d'euros ainsi que son expertise scientifique et technique. La DRAC consacre chaque année 500 000 € à la conservation de la grotte originale.

La Dordogne possède un patrimoine abondant et diversifié : gisements et sites archéologiques, églises, châteaux et ensembles fortifiés, hôtels particuliers, maisons individuelles. Les actions en faveur du **patrimoine monumental** ont mobilisé en 2016 des financements de l'État à hauteur de **2 313 400 € en autorisations d'engagement** et **2 509 600 € en crédits de paiement** dans le département.

### ➤ Restauration des monuments historiques

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique du patrimoine monumental protégé, la DRAC a traité 43 autorisations en 2016, dont 13 autorisations de travaux sur immeubles classés et 30 permis de construire relatifs à des immeubles inscrits au titre des monuments historiques. Ce contrôle donne lieu à de nombreux échanges de coordination, sur site ou dans les locaux de la DRAC, en coordination avec la CRMH, le SRA et l'UDAP.

De plus, 2 objets mobiliers classés au titre des Monuments historiques ont également fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

47 arrêtés ou conventions attributives de subvention au titre de l'entretien, de la réparation et de la restauration des monuments historiques ont été notifiés. Parmi les travaux programmés en 2016 on peut citer les opérations significatives suivantes :

- le château des Evêques à Plazac - achèvement de l'élévation Sud de la nef,
- l'ancienne abbaye de St-Amand-de-Coly - restauration des charpentes et couvertures,
- le château du Claux à Salignac-Eyvigues - restauration des communs,
- le château de Beynac à Beynac-et-Cazenac - restitution des mâchicoulis et restauration de la salle des États et de sa toiture-terrasse.

### ➤ Protection du patrimoine

Au titre du patrimoine mondial de l'**UNESCO**, deux thématiques sont inscrites en Dordogne :

- 3 sites religieux sur les chemins de Saint-Jacques : abbayes de Cadouin et de St-Avit-Sénieur, cathédrale St-Front de Périgueux (travaux d'investissement d'un montant moyen de 700 000 € par an sur les dix dernières années).
- 15 grottes préhistoriques ornées de la vallée de la Vézère, dont Lascaux.

Concernant la Vallée de la Vézère, une Opération Grand Site (OGS) a permis de rassembler les acteurs locaux et d'aboutir à un nouveau périmètre de site classé de 11 200 ha, officialisé par le décret ministériel du 11 décembre 2015, et à un site inscrit de 16 654 ha

le 28 juillet 2016. Un plan de gestion du site UNESCO est également en préparation sur ce territoire.

La révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Périgueux est en phase d'étude.

Fin 2016, **879 monuments historiques sont protégés** en Dordogne après l'adoption de 4 mesures supplémentaires prises en 2016 :

- Villac, domaine le Noyer, IMH le 20 janvier 2016.
- Douzillac, château de Mauriac, IMH le 10 février 2016.
- Salignac-Eyvigues, manoir d'Eyrignac, IMH le 30 juin 2016.
- Mareuil-en-Périgord, château Les Bernardières, IMH le 6 octobre 2016.

### ➤ **Espaces protégés**

La Dordogne compte actuellement 34 SPR en vigueur.

Cinq SPR sont actuellement à l'étude : Belvès, Bergerac, Brantôme-Bourdeilles-Valeuil, Périgueux et St-Cyprien.

En anticipation de l'entrée en vigueur de la loi LCAP et de la loi Biodiversité, l'UDAP a mené, avec ses partenaires, des réflexions sur la transformation de différents espaces protégés comportant notamment la préfiguration et la proposition de nouveaux périmètres délimités des abords (PDA) en remplacement des rayons de 500 mètres (avec les collectivités).

L'UDAP participe à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) majoritairement dans les espaces protégés (400 communes sur 545 en 2016). Les espaces protégés au titre de la législation sur les monuments historiques et les sites représentent environ 10 % du territoire départemental.

Le nombre des dossiers d'urbanisme en espaces protégés instruits par l'UDAP a sensiblement baissé en 2016 (près de 200), avec un total de 3 247 avis (dont 685 sur permis de construire, 1 879 sur déclarations préalables et 121 sur demandes d'enseigne). L'UDAP a également émis 144 avis hors espaces protégés, liés à la qualité architecturale.

Elle est également consultée sur les dossiers de la Fondation du Patrimoine : 25 labels fiscaux (956 960 € de travaux en 2016) et 4 labels non fiscaux (65 402 € de travaux en 2016). L'aide financière sur les labels représente un montant de 45 165 €.

L'essentiel des avis rendus se situe en SPR (ZPPAUP-AVAP [1 121]) et en champ de visibilité aux abords de MH (928). En 2016, tous les actes (3 247) produits par l'UDAP en matière d'autorisation du droit des sols ont été transmis au format numérique (dématérialisation des avis ABF - signature électronique) à destination des demandeurs, des services instructeurs et des autorités compétentes en matière d'urbanisme.

En Dordogne, l'UDAP assure (en liaison avec la DDT) le secrétariat de la CDNPS (formation sites et paysages), soit 5 réunions organisées en 2016 ce qui représente un total de 25 dossiers présentés, dont 13 par l'UDAP.

Les servitudes réglementaires (abords de monuments historiques, ZPPAUP-AVAP, secteurs sauvegardés) ont été mises à jour sur l'atlas des patrimoines. L'UDAP y a tracé l'ensemble

des zonages de ZPPAUP-AVAP où des liens renvoient au site internet de la DRAC vers les règlements et rapports de présentation numérisés, accessibles à tous.

### ➤ Archéologie préventive

Le département de la Dordogne couvre une très grande part de l'activité d'archéologie préventive en région Nouvelle-Aquitaine. Cette année, 21 diagnostics ont été réalisés, pour 6 fouilles préventives, comprenant des chantiers où la préhistoire tient une bonne place :

- fouille à Montpon (Inrap) : exploration d'un ensemble de foyers néolithiques,
- diagnostic de Montignac "Saint-Pierre" (Inrap) : les sondages ont mis en évidence un site complexe d'occupation du Paléolithique supérieur,
- fouille de "Monrecours" (service archéologique départemental) sur la déviation de Beynac, en rive droite à St-Vincent-de-Cosse,
- Périgueux antique et médiéval avec des opérations : containers enterrés au Puy-Saint-Front.

De nouveaux champs d'intervention ont été ouverts en 2016 avec la mise en application de la directive Continuité écologique des cours d'eau au nord du département. Le projet porté par le Parc naturel régional Périgord-Limousin d'effacement de seuils sur le cours de la Dronne a fait l'objet d'une prescription de fouille. La gestion par l'archéologie préventive de ces ensembles pose des questions de coût pour les aménageurs et nécessite des protocoles complexes d'intervention en milieu humide pendant le chantier.

### ➤ Archéologie programmée

Les actions en faveur du patrimoine archéologique ont mobilisé en 2016 des financements de l'État à hauteur de **432 395 € en autorisations d'engagement et 1 404 513 € en crédits de paiement** consacrés à des actions de recherche programmée (fouilles, analyses).

La recherche archéologique programmée fait une place importante à la Préhistoire, avec onze opérations autorisées dans le département, dont une proportion notable sur l'art rupestre. À ce titre, la région Nouvelle-Aquitaine et la Dordogne sont toujours les territoires qui, au niveau national, présentent le plus grand nombre d'opérations de ce type. La recherche en préhistoire bénéficie d'une politique de recrutement de jeunes chercheurs sur le pôle universitaire de Bordeaux qui conduisent à la mise en œuvre d'opérations de qualité, et de retombées internationales (fouilles des gisements la Ferrassie, Cussac ou Jovelle).

Parallèlement, une dynamique s'est développée sur la période historique, avec une particulière ampleur sur Montignac. La mise en œuvre de techniques d'exploration nouvelles (Lidar, magnétisme) a permis la découverte d'une importante agglomération gallo-romaine au Chambon, comportant quartier d'habitat, voirie, grand sanctuaire...

### ➤ Valorisation

La DRAC appuie les collectivités dans leur démarche de valorisation du patrimoine archéologique. Ainsi, plusieurs agents participent aux comités scientifiques et de pilotage d'opérations, tels que celui du Pôle international de la Préhistoire, ou encore ceux liés à la valorisation du patrimoine gallo-romain de Périgueux, le projet de maison du patrimoine à Grignols...

## ➤ **Musées, archives et célébrations**

Le département compte 15 musées labellisés « musées de France » par le ministère de la Culture et de la Communication.

L'action de la DRAC a porté sur le développement et l'entretien des collections patrimoniales de ces musées : inscription sur l'inventaire du musée Vesunna d'une fibule du III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, restauration d'un ensemble archéologique en métal des époques gauloises et gallo-romaines, soutien à l'achat par le musée du Tabac de Bergerac de matériel traditionnel servant à la fabrication de pipes.

Un financement État de 5 294 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement a été mobilisé en 2016 sur des projets portés par le musée de la ville de Périgueux. Sur un programme commun archives départementales/bibliothèques, 2000 € ont aussi été versés en 2016 pour le traitement et la valorisation du fonds Périgord.

Par ailleurs, la DRAC a engagé une analyse de la situation des six musées du département actuellement fermés au public pour définir avec les acteurs la stratégie pour leur réouverture.

## **La création et la diffusion**

Une agence culturelle départementale très active conduit des actions soutenues par la DRAC.

## ➤ **Le spectacle vivant**

En matière de théâtre, cirque et arts de la rue, la DRAC intervient principalement en appui au Pôle National Cirque implanté à Boulazac. Outre une augmentation de 20 000 € en fonctionnement, amenant la subvention annuelle de l'Agora à 220 700 € en 2016, la DRAC a contribué au plan de financement de la construction d'un lieu de résidence pour le cirque à la plaine de Lamoura, à hauteur de 150 000 € sur un budget global de 2 425 000 €. L'inauguration du site est prévue en 2017. Le PNAC de Boulazac est un acteur majeur de l'animation et du développement du cirque en Nouvelle Aquitaine.

La DRAC est intervenue également auprès de la scène conventionnée pour le mime et les arts du geste, l'Odyssée à Périgueux, à hauteur de 189 730 €. Cette scène conventionnée joue un rôle important en France sur cette question du mime et du geste, notamment grâce à son festival Mimos. La DRAC contribue sur les crédits Aquitaine Cultures Connectées à la numérisation-conservation du fonds d'enregistrements des spectacles du festival depuis 35 ans, à son traitement documentaire et à la gestion des droits. Elle participe également à la conception d'un site internet de référence sur le Mime, également pensé pour l'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été soutenus :

- le Melkior Théâtre / Gare mondiale à Bergerac : 52 240 €,
- le centre culturel de Sarlat : 17 500 €,
- la Compagnie AOC pour le cirque, avec le renouvellement de son conventionnement en 2016 pour la période 2017-2019 ( 65 000 € par an)
- le Chantier théâtre pour le jeune public, dans le cadre d'un conventionnement 2015-2017 (60 000 € par an).

Pour les musiques actuelles, la DRAC continue à encourager le travail de repérage des nouveaux talents et la diffusion de musiques amplifiées au sein du Rocksane à Bergerac et du Sans Réserve à Périgueux.

### ➤ **Les arts plastiques**

L'année 2016 a été particulièrement riche en initiatives dans ce secteur, en particulier grâce à un partenariat fort avec l'Agence culturelle départementale ; citons l'exposition « DESIGN DESIGN » dans le cadre d'un événement régional dédié au design et le projet « Traverses et inattendus » à La Chapelle-Faucher pour créer une plateforme d'échanges artistiques réunissant des étudiants des écoles d'art, des enseignants, des artistes, des chercheurs et des habitants de la commune.

La DRAC a apporté son soutien au dispositif des Résidences de l'Art de Dordogne coordonné par l'Agence culturelle départementale. Il concrétise l'engagement d'associations locales, de municipalités, de structures culturelles ou d'organismes désireux de développer l'art contemporain au cœur de leur territoire (Pôle International de la Préhistoire, PEMA à Nontron, Hôpital Vauclaire, Château de Monbazillac...).

### ➤ **Livre et lecture**

Au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, l'État a poursuivi son soutien accordé à la nouvelle médiathèque Louis Aragon de la commune de Boulazac-Isle-Manoire, par le versement d'une subvention de 81 144 € pour contribuer à l'extension des horaires d'ouverture. Au total, 1 509 729 € ont été attribués à la réalisation de cette médiathèque ouverte en mai 2016.

L'État a également accordé son soutien pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale d'Agonac (subvention de 50 751,30 €), ainsi qu'une subvention de 29 277,90 € pour la modernisation informatique et numérique de la médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux.

Au titre du dispositif national des Contrats Territoire Lecture (CTL), la reconduction du CTL, signé entre le Conseil départemental de la Dordogne et l'État, constitue un élément clé de la politique mise en œuvre à l'échelon départemental. Ce nouveau CTL (2016-2018) a pour vocation de poursuivre et développer les actions de médiation conduites en faveur des publics jeunes et des populations éloignées de la lecture d'une part, et d'autre part il doit permettre d'accélérer la structuration et l'équité territoriales en favorisant le recrutement de coordinateurs à l'échelle des CDC dans les zones les plus défavorisées en matière de lecture publique.

Le CTL signé avec la CDC de Sarlat-Périgord Noir (2014-2016) s'est poursuivi avec un financement de la DRAC de 9 000 €. Outre les effets positifs sur la sensibilisation du jeune public à l'importance de l'écrit, il a aussi un impact territorial indéniable, marqué par l'accueil d'auteurs en résidence dans les différentes communes de la CDC.

Dans le cadre du contrat de filière livre, État/Région/Centre National du Livre, en 2016, la librairie « L'Arbre à Palabres », installée à Ribérac, a obtenu une subvention de 4 000 €. La Dordogne bénéficie d'un réseau dense de librairies de qualité. Ainsi le label de « Librairie Indépendante de Référence » (LIR) délivré par le ministère de la Culture et de la Communication a été renouvelé à la librairie Des Livres et Nous à Périgueux et à la librairie

Livre en Majuscule à Sarlat-la-Canéda, ce qui porte à cinq le nombre de librairies labellisées en Dordogne : Montaigne et La Colline aux Livres à Bergerac, Marbot et Des Livres et Nous (Périgueux) et Livre en Majuscule à Sarlat-la-Canéda.

En ce qui concerne l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) prévue par ce dispositif, la communauté d'agglomération bergeracoise et la CDC de Sarlat-Périgord Noir ont adopté le principe de cette exonération mais pas le Conseil départemental de Dordogne et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

Du côté des manifestations littéraires et du développement de la lecture, la DRAC a poursuivi son soutien au festival Expoésie à Périgueux (10 000 €) qui s'inscrit à présent dans le cadre de l'opération nationale le « Printemps des poètes » (subvention CNL : 3 500 €). Le soutien à la manifestation Étranges Lectures (8 000 €), qui propose la programmation de lectures de textes de littérature étrangère dans les bibliothèques rurales et les établissements carcéraux, a également été reconduit.

## **L'éducation artistique et culturelle - L'action culturelle en Dordogne.**

### **➤ Éducation artistique et culturelle en direction de la jeunesse et des territoires**

Le soutien de la DRAC en 2016 a permis à 1 300 classes et près de 32 000 élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de bénéficier de projets, structurés dans la durée et comportant de la pratique artistique et culturelle significative accompagnée par des professionnels.

Les structures labellisées comme le Pôle national des arts du cirque à Boulazac, l'Odyssée de Périgueux, le Sans Réserve ou le Pôle International de la Préhistoire, restent mobilisées sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle. Elles offrent de multiples possibilités de rencontres avec les œuvres et les professionnels du monde artistique et culturel qui concernent également un nombre important de classes et d'élèves.

Le réseau des cinémas de proximité de Dordogne, animé par « Ciné Passion en Périgord » demeure très actif dans le domaine de l'éducation à l'image. Il coordonne les dispositifs nationaux : École et Collège au cinéma. L'association a été soutenue en 2016 à hauteur de 41 000 € au titre de ses actions éducatives et d'animation du réseau des exploitants de proximité.

Deux manifestations de rayonnement régional et national sont soutenues en Dordogne :

- les Didascalies, festival qui réunit des lycéens de l'académie engagés dans une pratique théâtrale ou chorégraphique (9 500 €),
- le festival de cinéma de Sarlat qui accueille chaque année près de 600 lycéens de toute la France, engagés dans un enseignement artistique cinématographique (41 000 €).

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord joue un rôle majeur en matière d'action culturelle. L'année 2016 a été marquée par un dialogue renouvelé en vue d'un conventionnement au titre des politiques jeunesse, dans une approche plus intégrée.

Deux axes principaux ont été conjointement définis : le soutien aux lieux de diffusion « Jeune public » par la mise en réseau, la formation et la professionnalisation des médiateurs et programmeurs, et l'installation de présences artistiques, dédiées à la



médiation pour tous les publics, dont les jeunes, sur les territoires les plus éloignés de l'offre de diffusion, notamment le Ribéracois et le Nontronnais.

En 2016, la DRAC s'est également attachée à ouvrir des espaces de coopération publique au service du parcours artistique et culturel des jeunes à l'échelle des intercommunalités, en articulation avec les PEDT.

La démarche avec le territoire de la communauté de communes Isle Vern Salembre a abouti à la signature d'une convention en 2016. Cette contractualisation associe la DRAC, la DSDEN 24, le Département de la Dordogne et l'EPCI. Les actions qui y sont désormais conduites en concertation concernent à la fois les établissements scolaires de l'Éducation Nationale comme de l'enseignement agricole, les accueils de loisirs sans hébergement, le réseau des structures Petite Enfance et les jeunes du centre de détention de Neuvic.

### ➤ **Politiques culturelles en faveur des personnes fragilisées ou défavorisées**

La DRAC et l'Agence régionale de Santé contribuent au développement de projets culturels dans les EHPAD et établissements pour personnes en situation de handicap, dans un partenariat fructueux avec le Département et l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord ; six projets financés par la DRAC et l'ARS ont été menés en 2016 pour 14 000 €. Des actions culturelles en hôpital (fondation J. Bost, Vauclaire, Excideuil, Périgueux, Nontron) soutenues par la DRAC, l'ARS et la Région (6 000 € DRAC en 2016) témoignent également de la dynamique existante en Dordogne.

La DRAC a poursuivi son soutien à des projets artistiques dans les 3 établissements pénitentiaires de Dordogne à hauteur de 13 200 €, projets co-construits avec l'Agence Culturelle, Ciné Passion, l'Agora de Boulazac, SMAC Overlook, BDP....

Dans le cadre de la politique de la ville, la DRAC expertise les projets culturels déposés (25 projets en 2016). La DRAC flèche des crédits de droit commun vers des structures artistiques dont le projet concerne tout particulièrement des habitants des quartiers prioritaires (association Rouletabille, compagnie Ouïe Dire sur Périgueux et le Melkior Théâtre à Bergerac, structure de référence pour le lien création artistique/participation des habitants des QPV) pour un total de 30 000 € en 2016.

Les appels à projets ou dispositifs nationaux du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle (Portes du Temps, Passeurs d'Images, Soutien aux médias de proximité) ont permis en 2016 de soutenir 7 projets en Dordogne pour un montant de 28 500 €, touchant 400 jeunes des quartiers prioritaires de Bergerac et Périgueux et de territoires ruraux (Mareuil, Nontron, Dronne et Belle).

En 2016, une attention a été portée à des projets en milieu rural en croisant notamment des contrats territoriaux d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec d'autres publics (exemple : CTEAC de la CC Isle Salembre intégrant actions vers les détenus de Neuvic).

Sur le BOP 224, on note un total de 482 739 €, dont 283 739 € en EAC et 134 711 € pour l'Agence culturelle.

Sur le BOP 334, on note 24 000 € en cinéma et 48 000 € en livre et lecture, dont 24 000 € sur 2 contrats territoire lecture (CC Sarlat et Dordogne BDP).

Enfin, l'État s'est réengagé au titre des enseignements spécialisés au bénéfice du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, à hauteur de 36 500 €, venant en complément des 10 000 € alloués pour les projets d'éducation artistique et culturelle. Le renouvellement du classement de cet établissement est en cours.

# Protection des populations

Les missions de sécurité civile du préfet recouvrent la prévention des risques industriels et technologiques, naturels, sanitaires et l'organisation opérationnelle des secours.

## Protection contre les risques technologiques et naturels

La surveillance des risques technologiques et naturels est assurée notamment dans le cadre du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Ils associent élus, associations, experts et services de l'État. En 2016, le CODERST s'est réuni à sept reprises.

### Le risque industriel

- **Surveillance exercée par l'Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)**

La DREAL suit 220 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, parmi lesquelles figurent 5 sites Seveso seuil haut et 4 sites Seveso seuil bas. Les secteurs à enjeux sont les installations pyrotechniques et chimiques, les carrières, dont 6 carrières souterraines, les industries papetières et les industries de transformation du bois.

En 2016, la DREAL a effectué 73 inspections qui ont donné lieu à 7 mises en demeure.

L'unité départementale de la DREAL a instruit 6 nouveaux dossiers d'autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement, 5 dossiers d'enregistrement, 9 dossiers de modifications d'exploiter, ainsi qu'un projet d'arrêté préfectoral d'urgence.

11 établissements industriels sont astreints par arrêté préfectoral à mettre en place une surveillance pérenne de leurs rejets de substances dangereuses dans l'eau.

L'unité départementale de la DREAL a participé à 9 commissions de suivi de site (CSS) en 2016. Leur but est de favoriser la participation du public et l'amélioration de la connaissance du risque autour des installations classées.

- **Surveillance exercée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**

Les installations classées pour la protection de l'environnement concernent essentiellement les élevages et les industries agroalimentaires, et depuis quelques années la création d'unités de méthanisation.

En 2016, le service recense 1 472 ICPE, dont 53 soumises à enregistrement et 66 soumises à autorisation.

Les principaux faits marquants pour 2016 ont été :

- la poursuite du développement de la filière méthanisation (accroissement de la production des méthaniseurs existants et de nouveaux projets en cours d'étude) ;
- la diminution du nombre de nouveaux projets en secteur agricole mais l'extension d'élevages existants ;
- le maintien des plaintes de voisinages relatives à la présence ou à l'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage ;
- la dématérialisation des procédures de déclaration par la mise en place d'un téléservice.

## Les risques naturels

- **174 communes** disposent d'un plan de prévention du risque d'inondation (**PPRI**) approuvé. Les PPRI des 12 communes du bassin de l'Isle amont - Auvézère ont été approuvés en 2016. Les révisions des PPRI de l'agglomération de Périgueux (11 communes) et des PPRI de la Vézère (17 communes) sont en cours.
- Après la réalisation de la cartographie des territoires à risque important d'inondation (**TRI**) en 2014, l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation, qui définissent les programmes d'actions, a été lancée en 2015 pour les TRI de Périgueux, Bergerac et Brive-Tulle (qui concerne Terrasson, Pazayac et La Feuillade). Les diagnostics ont été élaborés par EPIDOR qui porte les stratégies locales, avec le concours des services de l'État. Ces stratégies locales ont été approuvées le 23 septembre 2016 pour Périgueux, le 13 janvier 2017 pour Bergerac et le 21 décembre 2016 pour Brive-Tulle.
- ☛ **25 communes** sont couvertes par un plan de prévention des risques **mouvements de terrain** et/ou retrait-gonflement des argiles. 228 communes sont concernées par des mouvements de terrain et 486 par des cavités souterraines.
- ☛ La Direction départementale des territoires (DDT) utilise depuis 2015 un **système d'information géographique sur les risques**. Facilement accessible depuis le site internet des services de l'État en Dordogne, ce service permet à tous (particuliers, professionnels, collectivités) de s'informer sur les risques naturels et technologiques présents dans le département, pour une meilleure connaissance de ces phénomènes et de leurs impacts.

## Sécurité alimentaire et santé animale

### Protection animale et surveillance de la santé animale

La lutte contre certaines maladies transmissibles à l'homme et contre celles provoquant des pertes économiques importantes pour les éleveurs, commence par un dépistage

systématique organisé dans les élevages. Cette surveillance comporte des visites sanitaires obligatoires dans les filières bovine, volailles et porcine.

- **La fièvre catarrhale ovine** réapparue sur le territoire en septembre 2015 a fait l'objet d'une surveillance renforcée sur la totalité de la Dordogne. La vaccination des animaux destinés aux échanges intracommunautaires, commencée en septembre 2015, s'est poursuivie début 2016 par la vaccination de 4 889 animaux répartis dans 335 établissements.
- **Le nombre de suspicions et de foyers de tuberculose bovine a baissé au cours de l'année 2016** (308 suspicions, 18 foyers confirmés, 445 bovins en abattage diagnostique). 9 des 18 élevages infectés se sont engagés dans le dispositif d'assainissement par abattage partiel. Les actions de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage ont détecté 11 sangliers, 18 blaireaux et 1 chevreuil positifs. La coordination interdépartementale de la lutte contre cette maladie s'est poursuivie, ainsi que la participation à l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la tuberculose bovine.
- **La crise d'influenza aviaire s'est poursuivie jusqu'en juillet 2016.** 5 foyers se sont développés entraînant l'abattage de 43 000 volailles, dont 99 % de canards. La DDCSPP a effectué 233 visites de contrôle de nettoyage/désinfection, suite aux mesures de vide sanitaire prises dans le département. L'année 2016 a aussi été marquée par la mise en place des mesures de biosécurité accompagnées d'actions de communication, de sensibilisation et de contrôle sur place.

De nombreux comités de pilotage ont été conduits et animés au cours de l'année 2016.

Ces difficultés sanitaires, particulièrement importantes en 2016, ont généré un surcroît d'activité pour indemniser les éleveurs et verser les honoraires aux vétérinaires. La DDSCPP a ainsi engagé **4 millions d'euros**.

D'autres missions de service public sont exercées, notamment dans l'apiculture, l'aquaculture, le négoce d'animaux vivants, la détention d'espèces sauvages (certificats de capacité) et le transport d'animaux vivants. Ainsi, une vingtaine d'agréments et plusieurs centaines d'autorisations (rassemblement d'oiseaux, autorisations de transport...) ont été délivrées. La gestion des dérogations aux mouvements d'oiseaux durant la crise d'influenza aviaire a fortement mobilisé les services.

- Au-delà des questions de santé animale, la **protection animale** mobilise fortement la DDCSPP même si le nombre de plaintes a diminué en 2016 (80 plaintes traitées en 2016 contre 114 en 2015). Le partenariat avec les associations de protection animale se renforce, celles-ci prenant en charge les plaintes mineures. La DDCSPP est ainsi mobilisée sur les dossiers les plus importants. Ces plaintes ont fait l'objet de 38 retraits d'animaux et de 4 procès-verbaux.

En abattoirs, des contrôles renforcés de la protection animale ont été effectués suite à la diffusion de vidéos par l'association L214.

Au total, 193 inspections ont été réalisées dans le cadre de la protection des animaux en 2016, et notamment 21 au titre de la protection animale en cours de transport. La baisse du nombre d'inspections par rapport à 2015 (au nombre de

221) est liée à un report d'activité pour faire face à la crise majeure d'influenza aviaire.

## Surveillance des denrées alimentaires

Les agents de la DDCSPP sont présents de manière permanente dans les 5 abattoirs de boucherie du département (SOPA Thiviers, abattoirs municipaux de Bergerac et de Ribérac, Sobeval et Eymet) et de manière « semi-permanente » dans 5 abattoirs de volailles de plus de 2 000 t/an.

Dans les autres secteurs d'activité, la qualité sanitaire des denrées alimentaires est surveillée par des prélèvements. En 2016, **1 035 prélèvements** ont été réalisés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle à tous les stades (abattoirs, transformation et distribution) et sur tous les types de denrées alimentaires (animaux de boucherie, lapins, volailles, gibiers, œufs, poissons, lait et produits laitiers, miel, denrées végétales, aliments pour animaux). Sont recherchés les résidus chimiques (médicaments et substances interdites), les contaminants environnementaux (métaux lourds, dioxines, pesticides...), des bactéries (listeria, salmonelles...) et des analytes divers (moisissures, protéines animales, antibiorésistances...).

Sur le secteur des établissements agréés, de la restauration collective et de la remise directe, 910 inspections ont été réalisées par le service sécurité sanitaire des aliments. Ces inspections ont donné suite à 21 procès-verbaux (la plupart gérés en transaction pénale), 17 mises en demeure et 191 avertissements. 23 % des établissements ont donc présenté des manquements aux règles de sécurité sanitaire. D'une manière générale et compte tenu du ciblage des contrôles selon une analyse de risque, 77 % des établissements contrôlés peuvent être considérés comme globalement conformes au regard des règles sanitaires.

Par ailleurs, 10 agréments ou autorisations ont été délivrés suite à une visite, 11 inspections ont été réalisées suite à des plaintes notamment dans le secteur de la remise directe, 10 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives et 15 alertes actives ont été traitées et 30 avis sur projet dans les secteurs agréés et de la restauration collective ont été rendus.

## Protection économique du consommateur

La protection du consommateur repose avant tout sur le contrôle en entreprise dans tous les secteurs économiques. 87 % de l'activité est programmée dans le cadre du plan national d'enquête.

En 2016, **601 contrôles ont été réalisés dans 479 établissements**, donnant lieu à 147 avertissements, 50 injonctions, 22 procès-verbaux transmis au Procureur de la République (avec un taux de délit de 86,4 %), ainsi que 8 procès-verbaux sanctionnés d'amendes administratives.

Ainsi, 33,2 % des visites ont donné lieu à une suite (contre 31,8 % en 2015) et 41,6 % de ces suites étaient à visée correctrice (injonctions) ou répressive (PV).

6 alertes nationales concernant la sécurité de denrées alimentaires ou de produits industriels ont nécessité l'intervention du service.

L'accueil spécialisé des consommateurs a reçu 45 consommateurs et 170 appels téléphoniques.

La DDCSPP de Dordogne, a engagé dans le cadre du fond de modernisation du Gouvernement un programme axé dans un premier temps sur la qualité de la réponse au public et sur la mise sous assurance qualité de l'ensemble des missions d'inspection-contrôle. Un audit interne DGAL sur le processus management réalisé en 2016 a identifié une seule non-conformité mineure que la DDCSPP a pu corriger rapidement.

## Protection contre les risques accidentels

### Les activités opérationnelles du service départemental d'incendie et de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie. Il concourt à la protection contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'au secours d'urgence.

En 2016, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont assuré 25 413 interventions (+ 2,1 % par rapport à 2015), portant secours à plus de 14 000 personnes.

70 interventions et 104 sorties de véhicules ont été effectuées par jour en moyenne.

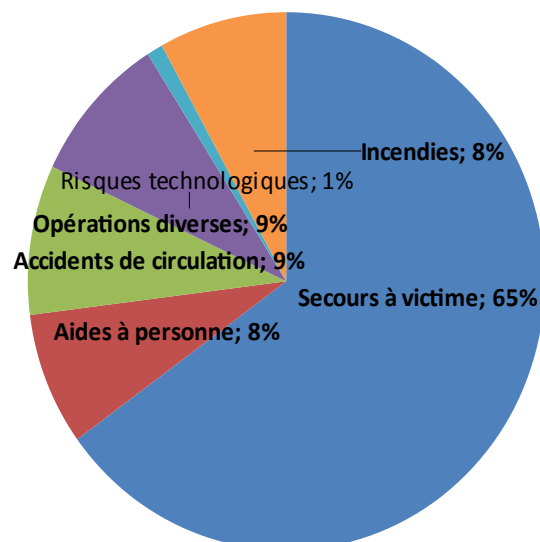
120 000 appels ont été réceptionnés au centre départemental d'appels d'urgence (330 appels/jour).

114 événements et 20 exercices ont entraîné l'activation du CODIS.

Le nombre d'incendies est stable avec près de 2 000 sinistres par an. D'août jusqu'à fin septembre 2016, les sapeurs-pompiers ont dû lutter contre 175 départs de feux de forêts. À 10 reprises, les moyens nationaux (avions bombardiers d'eau) ont été engagés en Dordogne.

Le nombre des interventions pour secours à victimes représente désormais plus de 70 % des interventions.

### Répartition par catégories des interventions 2016



En matière de prévention des risques bâtimentaires, le SDIS a procédé à l'étude de 709 dossiers (permis de construire, autorisations de travaux...) d'établissements recevant du public et de 129 dossiers d'autres établissements (habitations, industries...). En plus des réunions et conseils techniques, les sapeurs-pompiers préventionnistes ont participé à 679 visites réglementaires dans les ERP.

En matière de prévision des risques, 398 plans d'interventions sont suivis par le SDIS. 221 avis ont aussi été émis sur des manifestations temporaires culturelles ou sportives et 42 avis sur des demandes d'utilisation du feu dans les forêts ou à proximité.

## Préparer les services aux risques

En cas de catastrophe, le préfet prend la direction des opérations en s'appuyant sur les services de l'État et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), en lien étroit avec les collectivités locales, les opérateurs publics nationaux (ERDF, Météo-France...), les entreprises et les milieux associatifs (ADPC, Croix-Rouge...).

La préparation aux risques prend diverses formes d'action :

- ☛ L'adaptation régulière des **plans ORSEC** et des plans particuliers d'intervention en prenant en compte des enseignements issus des exercices.  
En 2016 : les dispositions spécifiques ORSEC pour l'aéroport de Bergerac ont été mises à jour et le Règlement Sanitaire International (RSI) a été rédigé.
- ☛ L'établissement de **plans communaux de sauvegarde (PCS)** :  
Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours constituée par le dispositif ORSEC. C'est un outil opérationnel pour apporter une réponse de proximité à la gestion de tout type d'événement de sécurité civile (phénomènes climatiques extrêmes, crises sanitaires, perturbations de la vie collective, accidents de toutes natures).  
Le PCS est obligatoire dans 175 communes de la Dordogne dont le territoire est menacé par un risque particulier (inondation, mouvement de terrain, établissement SEVESO, barrage).  
À ce jour, le **taux de réalisation des PCS obligatoires est de 73 %**.
- ☛ L'organisation de six **exercices** en 2016 :
  - attentat en milieu scolaire,
  - Alertex (test de la chaîne d'alerte) - deux exercices,
  - attentat sur le marché de Sarlat,
  - formation de la Cellule d'Information du Public,
  - incendie à la Préfecture.



# Cohésion sociale

Pour lutter contre la précarité, l'État agit sur l'amélioration des conditions de logement et sur le renforcement de la solidarité en direction des populations les plus fragiles.

## Le logement

### Soutenir l'offre de logement social

#### ➤ **540 936 € de l'État pour le logement social public**

L'État a renouvelé sa délégation de compétence des aides à la pierre au Département jusqu'en 2018 (hors prestation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - ANRU), tout en continuant d'assurer, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, l'instruction des dossiers, ainsi que le conventionnement APL pour le compte de celui-ci. Dans ce cadre, 127 logements locatifs sociaux ont été construits en 2016, dont 61 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) à destination des ménages aux faibles ressources ou adaptés pour personnes handicapées. En 2016, le régime des subventions de l'État a été orienté pour favoriser la production de petits logements T1/T2.

Le financement de l'État a ainsi atteint 540 936 € en 2016.

#### ➤ **8,02 millions d'€ de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat**

Ces crédits de l'ANAH, délégués au Conseil départemental, ont permis l'amélioration de 765 logements de propriétaires occupants et de 85 logements de propriétaires bailleurs, soit au total 850 logements.

545 d'entre eux (64 %) sont situés en opération programmée d'amélioration de l'habitat ou en programme d'intérêt général. Les 85 logements subventionnés en faveur des propriétaires bailleurs disposent de loyers conventionnés sociaux.

641 logements ont bénéficié du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) dont le programme « Habiter Mieux » constitue l'armature. Le montant total des travaux de réhabilitation énergétique s'est élevé à 15,1 millions d'euro en 2016 pour un montant total (ANAH+FART) d'aides allouées de 8,02 millions d'euro (53,1 % d'aides).

Les contrats de ville des agglomérations de Périgueux et Bergerac comportent un volet urbain. L'État a obtenu le prolongement des PNRU de Bergerac et de Périgueux avec, sur le Gour de l'Arche, la démolition des 220 logements sociaux de la résidence de Saltgourde (90 % des relogements effectués en 2016).

Le quartier de Chamiers, sur la commune de Coulounieix-Chamiers, avec ses espaces publics déficients et ses 563 logements sociaux en décrochage, a été retenu en 2016 comme projet d'intérêt régional du nouveau programme de renouvellement urbain. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux, porteuse de ce projet, a obtenu une enveloppe ingénierie de 232 500 € allouée par l'agence nationale de rénovation urbaine pour le financement des études et de l'équipe ingénierie. Une seconde enveloppe de 4,7 M€ d'équivalent subventions vient d'être allouée à l'EPCI pour le financement des projets.

## ➤ **Le plan départemental de l'habitat (PDH)**

Le plan départemental de l'habitat, adopté en août 2012 par l'État et le Conseil départemental, a pour objet, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, d'assurer la cohérence des politiques de l'habitat et d'établir des orientations sur la base d'un diagnostic partagé.

Ce plan est en révision sur la base de 2 études (un état des lieux territorialisé de l'offre de logement locatif social et des besoins sur le département, et une étude portant sur la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat co-pilotée par l'État et le Conseil départemental). Les résultats de ces études vont prochainement faire l'objet d'échanges avec les collectivités.

## **Construire des parcours individualisés vers l'autonomie dans le logement**

L'État maintient ses efforts pour accompagner les personnes les plus vulnérables, de la rue vers un logement. La DDCSPP a présenté son diagnostic des besoins à l'ensemble des partenaires du secteur social en septembre 2016. Ce diagnostic est territorialisé par arrondissement pour affiner les réponses apportées.

### ➤ **5 320 000 € pour l'accompagnement vers l'hébergement des publics les plus démunis**

En 2016, 5 104 demandes d'hébergement (urgence et insertion) ont été enregistrées pour 1 786 personnes différentes. L'État a consacré **5 320 000 €** à l'hébergement et au logement de ces personnes vulnérables et démunies.

Les dispositifs d'hébergement accueillent désormais les personnes tout au long de l'année. Au total, 311 places d'hébergement (d'urgence et d'insertion) sont financées à Périgueux, Bergerac et Sarlat, dont 63 dédiées aux femmes victimes de violences et de leurs enfants. Ces places en structure d'hébergement sont complétées par 12 chambres en hôtel pour répondre au plus près aux besoins sur l'ensemble du département. En 2016, 10 places supplémentaires ont été ouvertes.

L'intermédiation locative et l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) complètent le dispositif d'hébergement afin d'accompagner les personnes vers le logement et de sécuriser leur parcours vers l'autonomie.

L'hébergement et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe sont régulés par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Ce dispositif inter-associatif est complété par des équipes mobiles sociales et de soins, ainsi que par 2 structures de distribution alimentaire. Des accueils de jour complètent le dispositif (collations et boissons chaudes).

### ➤ **L'accueil des gens du voyage**

Au 31 décembre 2016, l'objectif de couverture du territoire, fixé par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2012-2017) est atteint à 73 % pour les aires d'accueil (13 aires, soit 258 places) et à 100 % pour les aires de grands passages (trois aires, soit 300 places).

En 2016, l'État a versé **341 614 €** aux collectivités territoriales de Dordogne pour l'installation et la gestion de ces aires.

## Demandeurs d'asile : 2 105 011 € pour l'accompagnement et l'hébergement

Dans le cadre du plan migrants, la Dordogne a participé au déploiement de nouvelles places d'accueil et d'hébergement des personnes en demande d'asile et sous protection internationale. Grâce à l'implication et au soutien des communes et des associations, 100 places en centres d'accueil et d'orientation (CAO) et 156 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ont été ouvertes en 2016 à Périgueux et Bergerac. Ces places sont réservées aux personnes originaires de pays dits « non sûrs » du fait de leur instabilité ou des dangers encourus par certaines populations.

Les places en CADA sont attribuées en fonction de la situation familiale des ménages. Le budget consacré aux **CADA** est de **1 605 493 €** en 2016.

Pour compléter ce dispositif, des crédits sont également consacrés à l'**accueil en urgence** des demandeurs d'asile. Ce dispositif est composé de chambres d'hôtel et d'appartements. Cette action représente un budget de **181 259 €** en 2016.

En outre, 10 familles réfugiées en provenance des hot spots et des camps de réfugiés du Haut Commissariat aux Réfugiés ont été accueillies sur Périgueux et le nord Dordogne dans le cadre des programmes européens de relocalisation et de réinstallation.

Enfin, dans le cadre du démantèlement de la Lande de Calais, un centre d'accueil dédié aux jeunes mineurs non accompagnés de 40 places a été ouvert dans un centre de vacances de la Ligue de l'Enseignement à Montignac entre novembre 2016 et février 2017. Ce centre a accueilli 40 jeunes, dont 14 ont rejoint le Royaume-Uni, 11 l'aide sociale à l'enfance du Département et 4 un centre d'accueil et d'orientation en Dordogne.

## Maintenir les personnes en difficulté dans un logement décent

De la prévention des expulsions locatives à la médiation entre bailleurs et locataires, la DDCSPP est mobilisée en faveur des personnes rencontrant des difficultés, d'accès ou de maintien dans le logement. En lien avec les bailleurs sociaux, elle veille à ce que toutes les personnes aient accès à un logement soutenable au plan financier et digne du point de vue des conditions d'hébergement.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2012-2017 est co-piloté avec le Conseil départemental. En 2016, le secrétariat du plan, jusqu'alors assuré par les services du Conseil départemental, a été transféré à l'État. Dans ce cadre, l'État soutient des actions en faveur de l'accompagnement individualisé des familles et des personnes les plus en difficulté.

### ➤ Prévention des expulsions locatives

En 2016, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) a examiné 486 dossiers (+ 41 % par rapport à 2015). La prévention des expulsions dans le secteur privé est en augmentation : 219 dossiers contre 119 en 2015, elle connaît également une progression dans le secteur public de 55 % par rapport à 2015. Le partenariat avec l'ADIL et l'UDAF pour la réalisation d'enquêtes sociales préalables au passage en CCAPEX est renforcé par deux conventions MOUS co-financées par l'État et le Conseil départemental à hauteur de 17 000 € pour chacune.

204 personnes ont trouvé une solution favorable à leur situation d'expulsions locatives contre 100 en 2015.

### ➤ **Résorption de l'habitat indécent**

Le secrétariat de la commission de lutte contre la non-décence des logements a été transférée en 2016 à la CAF, gestionnaire du Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne. Cette démarche s'inscrit dans une reconfiguration des dispositifs d'accompagnement des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et dans la diversification de leur financement. De nouveaux partenaires se sont associés aux MOUS, parmi lesquels les organismes de sécurité sociale.

La dotation de l'État s'établit à 61 250 € en 2016.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de la DDT a enregistré 72 nouveaux signalements en 2016.

Trois arrêtés ont été pris au titre du code de la santé publique ou du code de la construction et de l'habitation. Une procédure de travaux d'office a été engagée (danger électrique dans un logement).

En parallèle, 64 dossiers (représentant 94 logements) ont été financés par l'ANAH dans le cadre des programmes locaux OPAH/PIG (travaux lourds).

Enfin, un guide « qui fait quoi en matière de lutte contre l'habitat indigne » a été présenté en décembre 2016 devant les maires du département.

### ➤ **L'État médiateur des conflits entre propriétaires et locataires**

Dans le cadre du contentieux de l'expulsion locative, l'État est chargé de faire appliquer les décisions de justice. Ainsi, la commission des expulsions locatives de l'arrondissement de Périgueux examine les situations d'expulsion des locataires non suivies d'effet et accompagne locataires et propriétaires dans le règlement de leur situation, de l'expulsion au relogement des personnes.

En 2016, cette commission a examiné 90 dossiers pour 242 assignations enregistrées dans le département.

Par ailleurs, la commission départementale de conciliation qui est chargée de résoudre des litiges entre bailleurs et locataires a examiné 11 dossiers en 2016. 4 d'entre eux ont trouvé une solution de conciliation.

### ➤ **Régulation des attributions de logement confiée aux EPCI par la loi ALUR**

Ce texte confie aux EPCI un rôle majeur dans la régulation des attributions de logement à travers la mise en place de conférences intercommunales du logement et de plans partenariaux de gestion de la demande. En 2016, l'État (DDCSPP) a accompagné le Grand Périgueux et la communauté d'agglomération de Bergerac dans l'installation de ces instances qui seront co-pilotées avec l'État.

### Politique de la ville : un cadre en évolution

2016 est la première année de mise en place des nouveaux contrats de ville signés en juin 2015. Une réunion départementale de bilan-perspectives tenue en septembre a permis de faire le point sur l'avancement des contrats.

Les objectifs nationaux des contrats de ville sont ainsi déclinés en Dordogne :

#### ➤ **Géographie prioritaire resserrée**

3 quartiers de Bergerac et 2 quartiers du Grand Périgueux ont été reconnus comme quartiers prioritaires pour une population totale de 8 000 habitants. Les quartiers sortant de la géographie prioritaire comme Boulazac continuent à être soutenus à titre de quartiers de veille par les crédits de réussite éducative et des crédits de droit commun fléchés.

#### ➤ **Mobilisation prioritaire des moyens de droit commun**

La DDCSPP a coordonné l'organisation interministérielle mise en place pour décliner localement les objectifs nationaux qui ont été fixés dans les conventions interministérielles signés avec le ministère de la ville. Elle a permis d'élaborer le « Dire de l'État », document de référence permettant d'orienter le droit commun vers les quartiers prioritaires et à alimenter les réflexions menées avec les collectivités territoriales. Les objectifs principaux ont été intégrés dans les contrats de ville.

Ces équipes de l'État ont accompagné les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville, du NPNRU et dans la mise en place des conseils citoyens.

#### ➤ **Portage stratégique intercommunal par les EPCI** de la communauté d'agglomération Bergeracoise et du Grand Périgueux.

Elles portent le projet de territoire et la mise en œuvre du contrat de ville. Les communes conservent un rôle de pilotage opérationnel des communes qui mettent en œuvre les actions qui relèvent de leurs compétences propres et veillent à la prise en compte des réalités de proximité.

#### ➤ **Démarche intégrée alliant les dimensions sociale, urbaine et économique**

Les contrats se sont organisés autour de 3 piliers :

- Pilier cohésion sociale : accent mis sur le lien social, notamment au plan intergénérationnel ; volonté de renforcer l'accès aux activités socialisantes, démarche de rationalisation et de promotion de la réussite éducative (en lien avec l'Éducation nationale).
- Pilier développement économique-emploi : mobilisation des acteurs pour promouvoir l'activité économique dans les quartiers et surmonter les freins à l'emploi (mobilité, accompagnement social, priorisation des emplois aidés vers les habitants des quartiers...).

- Pilier cadre de vie : le projet de réhabilitation du quartier d'habitat social de Chamiers a été reconnu éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) compte tenu du niveau de difficultés. 7 millions d'euros de subvention ont été obtenus de l'ANRU.

### ➤ **Co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires**

Les conseils citoyens ont été constitués et reconnus par arrêtés préfectoraux en 2015. L'année 2016 marque une première étape de leur implication dans la programmation et l'évaluation des actions. Dans le cadre du plan national Rentrée Citoyenne, ils ont été réunis en préfecture pour échanger sur les modalités d'implication dans le dispositif Politique de la ville. Cet échange s'est fait en présence de Madame la secrétaire d'État à la ville.

### ➤ **Programmation des crédits spécifiques en 2016**

La dotation départementale spécifique 2016 s'est élevée à **464 049 €, soit plus de 26 % par rapport à 2015**. Elle se décompose en :

- Dotation initiale de 370 000 €
- Enveloppe complémentaire de 17 549 € déléguée suite au Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
- Cordée de la réussite du Lycée Albert Claveille : 4 000 €
- Internat d'excellence du collège de La Roche-Beaulieu : 1 000 €
- Dotation complémentaire conseil citoyen : 31 500 €
- Plate forme MUST : 40 000 €

## **Actions en faveur de la jeunesse**

### ➤ **Soutien à la jeunesse**

L'intervention financière « jeunesse, éducation populaire et vie associative » en 2016 est de 95 748 €. Elle a été affectée à 33 structures.

Les actions soutenues concernent, par ordre de priorité, les thématiques suivantes :

- Éducation, citoyenneté.
- Accès aux loisirs, animation.
- Engagement, expression, initiative des jeunes.
- Vie associative, mobilité et formation.

L'effort de réorientation vers les territoires prioritaires (politique de la ville et zone de revitalisation rurale) a été poursuivi.

### ➤ **Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif**

La protection des mineurs en accueil de loisirs sans hébergement, séjours de vacances et camps de scoutisme s'effectue à partir d'un contrôle du respect des normes d'encadrement lors des déclarations (990 déclarations contrôlées), de vérification des conditions

matérielles d'accueil avant première ouverture, de contrôle des accueils lors de leur fonctionnement (85 contrôles sur place).

### ➤ **La réforme des rythmes éducatifs**

Sur les 328 communes comptant une école dans le département, 322 ont mis en place un projet éducatif de territoire (PEDT) au 31 décembre 2016, soit près de 98 %. Cela situe le département de la Dordogne au-dessus de la moyenne nationale (91 %).

L'année 2016 se caractérise également par le fonctionnement du groupe d'appui départemental (GAD) dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

L'action du GAD a permis d'actualiser le guide des personnes ressources pour permettre aux élus d'avoir un réseau de référents selon leurs domaines en lien avec les PED et de mutualiser les ressources et les bonnes pratiques.

## Soutien au sport

L'État a consacré **688 749 €** au développement du sport. La répartition se fait à travers 12 objectifs opérationnels : l'aide directe à l'activité sportive et l'aide à l'emploi étant les deux plus représentatifs. L'aide à l'emploi représente 344 450 € versés sur la campagne 2016 (soit 55 % de l'enveloppe globale).

La dotation territoriale s'élève à 344 299 €, dont 291 039 € pour financer les actions proposées par les clubs et les comités départementaux.

À cela il faut ajouter les financements spécifiques des dispositifs : apprentissage (3 028 €), « j'apprends à nager » (5 200 €), public féminin en quartier politique de la ville (3 780 €), « sport santé bien être » (14 000 €).

L'État a accompagné aussi deux grands projets d'infrastructures en Dordogne. Sur l'enveloppe nationale du CNDS, **700 000 €** ont été alloués à la communauté d'agglomération de Bergerac pour la réalisation d'un centre aqualudique et **600 000 €** à la communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour la construction de 4 gymnases.

## Vie associative, bénévolat et engagement citoyen

- **Emploi associatif** : **162 066 €** ont financé 23,5 postes FONJEP, affectés au développement de la vie associative.
- **Bénévolat associatif** : le fonds de développement de la vie associative (FDVA) a cofinancé 34 actions de formation pour un montant de **21 000 €**.
- **Volontariat** : le service civique.

En 2016, le service civique occupe une place essentielle dans les politiques publiques en direction de la jeunesse. Dans le contexte socio-économique actuel et sans se substituer aux dispositifs existants, il constitue un outil de première importance pour l'engagement des jeunes et de leur citoyenneté tout en contribuant à la construction de leurs parcours professionnels.

En Dordogne, depuis juin 2010, le service civique a connu une montée en charge quantitative continue. **917 jeunes** volontaires ont signé un contrat d'engagement de service civique auprès de **128 organismes** d'accueil.  
En 2016, 342 jeunes sont entrés dans le dispositif.

Cette montée en charge quantitative doit nécessairement s'accompagner d'une montée en charge qualitative : garantir la qualité des missions, accroître la mixité sociale et territoriale en rendant le dispositif accessible à tous les jeunes, développer la qualification des acteurs.

La solidarité, la lutte contre les exclusions, la mixité sociale, les échanges entre territoires, les échanges intergénérationnels, les grandes questions de société, sont autant d'enjeux forts dans notre département, qui peuvent être placés au cœur des missions de service civique. Le service civique offre une opportunité sans précédent d'inventer, d'innover et d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention, au bénéfice de la collectivité et de l'intérêt général.

## L'État protecteur des personnes vulnérables

### ➤ L'accompagnement des enfants pupilles de l'État

Le conseil de famille assure le suivi et l'accompagnement du parcours de vie des enfants pupilles de l'État, en fonction de leur situation juridique. Cette instance examine régulièrement la situation des enfants pupilles dont le préfet est le tuteur. Il procède également à l'examen de la possibilité d'adoption des pupilles et se prononce sur le profil des familles adoptantes.

En 2016, le conseil de famille a pris en charge 11 nouveaux dossiers de pupilles.

### ➤ **8 140 559 €** consacrés à la protection des **personnes vulnérables souffrant d'altération de leur capacité**

Les personnes voyant leur capacité de discernement altérée pour une raison médicale peuvent bénéficier d'une mesure de protection prononcée par le juge des tutelles, après expertise d'un médecin agréé. De nature différente, ces mesures sont conçues comme un d'accompagnement global des personnes afin de les soutenir dans leurs démarches quotidiennes. D'une durée variable et individualisée en fonction de la situation, elles peuvent être levées ou renforcées en cas d'évolution de l'état de la personne. Elles sont suivies soit par les mandataires individuels soit par l'une des quatre associations tutélaires de Dordogne.

L'État finance et contrôle les 4 associations tutélaires du département (AMJP, MSA Tutelles, UDAF, SAFED) pour un montant de 7 703 403 €, ainsi que 17 mandataires judiciaires exerçant à titre individuel pour un montant 437 156 € en 2016.

Il anime par ailleurs le réseau des associations tutélaires dans un souci de partage des pratiques et d'harmonisation de l'activité.



## L'État garant de l'accès aux droits

### ➤ **Commission départementale de l'aide sociale** pour un égal accès aux droits

Juridiction administrative spécialisée compétente pour connaître des recours en matière d'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, ainsi qu'en matière d'établissement d'un droit à la couverture maladie universelle complémentaire, d'assurance complémentaire santé, ou d'aide sociale État, cette commission est gérée par la DDCSPP qui en assure le secrétariat et le suivi.

En 2016, cette commission a examiné **68 recours**.

### ➤ **Handicap** : l'État coordonnateur des politiques publiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) concerne plus de 1 085 600 bénéficiaires et représente plus de 8 milliards d'euros pour le budget de l'État. Depuis 2011, l'État améliore le pilotage de l'AAH en impliquant davantage ses services. Ainsi, en 2016, le référent départemental AAH a participé à 19 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et a évalué par sondage une centaine de décisions d'AAH.

Par son financement 2016 d'un montant de 463 130 € (+ 10 % par rapport à 2015), l'État a participé au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne.

Par ailleurs, l'État a consacré, en 2016, 31 351 € au fonds départemental de compensation, pour abonder le fonds départemental du handicap et aider ces personnes à faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation.

Enfin, une subvention de 7 500 € a été allouée en 2016 à l'association CASSIOPEA (conseil assistance service information orientation personnes âgées et handicapées) au titre de la lutte contre la maltraitance.

En matière d'accessibilité des équipements aux personnes handicapées, 2016 est la première année de mise en œuvre des agendas de mise en accessibilité programmée (Ad'AP) pour les établissements recevant du public qui ne sont pas encore aux normes.

6 710 établissements en Dordogne, toutes catégories confondues, ont fait l'objet d'une démarche d'Ad'AP ou ont déposé une attestation et 88 % des communes sont entrées dans cette démarche.

La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a examiné 1 160 dossiers.

Les communes de plus de 1 000 habitants doivent, pour leur part, adopter un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PMAVEP). En Dordogne, 69 communes se sont lancées dans la démarche et 59 PMAVEP ont été adoptés.

### ➤ **L'État vecteur de décloisonnement des politiques publiques**

L'enjeu principal pour l'État en matière de cohésion sociale est plus que jamais celui de traduire et de décliner sur un espace territorial les politiques publiques dans leur ensemble. L'objectif est de mettre en perspective les besoins des populations, valoriser chacun dans sa mission et mettre en synergie les compétences et les forces de chacun des partenaires que sont les organismes de sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Cette ambition est portée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale avec pour objectifs de :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures,
- venir en aide et accompagner vers l'insertion,
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Pour soutenir cette ambition, la DDCSPP a impulsé une démarche de recherche-action avec l'Université AgroParisTech afin de déployer une étude autour des leviers et des freins à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Dronne et Belle. Cette recherche repose sur une méthodologie de diagnostic partagé qui permet de cibler les enjeux de la problématique par acteur et de formuler des pistes d'actions innovantes pour décroiser les approches et les recentrer autour des besoins de l'individu. Cette étude associe le Conseil départemental, les élus et acteurs du territoire retenu.

## L'accès aux soins de proximité

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) contribuent à assurer l'accès aux soins de la population, dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins (SROS).

Les maisons de santé permettent d'améliorer le maillage du territoire dans les zones où l'offre de soins est insuffisante. C'est aussi une forme renouvelée d'exercice de la médecine qui favorise la coopération entre praticiens, optimise le temps médical, répond aux craintes d'isolement des jeunes médecins en zone rurale et apporte une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité de prise en charge des patients.

Un comité régional de sélection des MSP réunit les financeurs (ARS, État, conseil régional et conseils départementaux) et les représentants des professionnels, des maires et présidents d'EPCI. Ce comité met en œuvre la politique de déploiement des MSP à l'échelle régionale, établit des critères de sélection des projets, examine et valide les projets de santé et arrête les financements publics.

Dans ce cadre, une vingtaine de MSP ont vu le jour en Dordogne depuis 10 ans, avec un soutien de l'État de près de 4 M€. L'année 2016 a été marquée par l'achèvement du financement des MSP de Vergt, de Montpon et d'Excideuil.

Pour relayer et amplifier cette action, le Conseil départemental de la Dordogne élabore, en collaboration avec les services de l'État (Préfecture et ARS), un schéma départemental d'accès aux soins de proximité.

# Éducation

À la rentrée 2016, 62 198 élèves étaient scolarisés dans les écoles primaires et les établissements secondaires relevant de l'enseignement public et privé. Globalement, les effectifs scolaires en Dordogne connaissent une baisse dans le premier degré et, pour le second degré, une baisse en collège et une légère hausse en lycée.

L'Éducation nationale emploie près de 5 500 agents, titulaires, stagiaires et contractuels, en Dordogne pour un budget de 270 millions d'euros environ.

## Les objectifs

Dans le premier degré, la déclinaison de la politique nationale et académique s'est caractérisée par une volonté de limiter les retards scolaires :

- améliorer la maîtrise des compétences ;
- accentuer la fluidité des parcours et limiter les taux de maintien des élèves, à tous les niveaux ;
- favoriser la continuité des apprentissages au sein du cycle 3 liant l'école et le collège.

Pour le second degré, il s'agissait de favoriser l'ambition scolaire et les poursuites de scolarité :

- conforter la baisse des taux de redoublement à tous les niveaux et fluidifier les parcours ;
- améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et la personnalisation des parcours ;
- limiter les écarts entre établissements pour le taux de passage de 3<sup>ème</sup> à 2<sup>nde</sup> générale et technologique ;
- favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels, notamment vers les BTS.

## Le tissu scolaire

Issu de l'histoire du département, répondant aux spécificités du territoire et à la répartition de ses habitants, le maillage des écoles est important avec, pour corollaire, des tailles plus limitées que dans les départements limitrophes. Dans le même temps, et sans discontinuité, la baisse du nombre d'élèves se poursuit depuis 8 ans. Plus précisément de la rentrée 2011 à la rentrée 2016, les écoles du département ont accueilli 1 104 élèves de moins, soit une diminution de près de 5 % de la population scolaire du 1<sup>er</sup> degré. Les projections pour les futures rentrées ne contiennent pas d'inversion de tendance.

La conséquence de ce double constat, celui d'un nombre élevé d'écoles comportant peu de classes et celui de la baisse structurelle d'élèves, est la fragilité de nombreuses écoles.

En parallèle, l'ambition éducative existe : former l'élève, lui faire acquérir le socle de compétences, de connaissances et de culture, former le futur citoyen, améliorer les résultats scolaires de chacun dans le cadre de l'enveloppe de moyens alloués.

Compte tenu de ce contexte général, une convention a été signée en janvier 2016 avec l'Union des maires. Sur la base d'un appel à projet permettant d'accompagner les initiatives locales, certains projets ont émergé et ont été mis en œuvre.

L'année 2016 a été marquée par un deuxième appel à projet avec des réunions territorialement déclinées. L'objectif était double : diffuser les données relatives à la démographie des élèves et susciter une réflexion. À ce jour il apparaît indispensable de poursuivre et amplifier le travail déjà réalisé, sans doute au-delà des seules écoles. La perspective est bien celle de donner à chaque territoire une visibilité concernant l'offre scolaire.

## La sécurisation des écoles et établissements scolaires

À la suite des attentats de 2015 et 2016, diverses mesures ont été prises pour garantir la sécurité des biens et des personnes dans les structures scolaires. Dans ce domaine, l'exigence d'une approche partenariale est primordiale, entre l'Éducation nationale, les services en charge de la sécurité placés sous l'autorité de la préfète et les collectivités territoriales compétentes.

Ainsi, la prise en compte d'une menace impose une coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative. Chaque école et chaque établissement disposent d'un correspondant au sein de la gendarmerie nationale ou de la police nationale. Des consignes participant d'une vigilance renforcée ont été données afin de renforcer la surveillance des accès, de procéder à un contrôle aléatoire des sacs et de vérifier l'identité des personnes étrangères à l'école ou l'établissement.

Pour sécuriser les structures scolaires, des crédits peuvent être sollicités dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP) pour réaliser des travaux urgents de sécurisation, une priorité étant donnée aux plus petites communes. La sécurisation de trois établissements scolaires a ainsi été réalisée avec un financement du FIDP pour un montant de 17 418 €.

## Le numérique

Le numérique à l'école est une priorité et tant l'État que les collectivités territoriales se sont engagés pour permettre aux élèves de disposer d'infrastructures, d'équipements et de ressources.

Dans ce cadre global, le département de la Dordogne se distingue par un volontarisme. S'agissant des collèges tout d'abord, 27 bénéficient des crédits ouverts dans le cadre de l'appel à projet « collèges numériques et innovations pédagogiques » au titre des années 2015, 2016 et 2017. En outre, et pour 20 collèges, le projet du Conseil départemental de la Dordogne a été retenu au titre d'un autre appel à projet lancé en 2017 et dénommé « collèges numériques et ruralité ». Il s'agit du seul département de l'académie de Bordeaux qui sera concerné. Outre un accompagnement fort portant sur la formation des enseignants, un soutien financier existe : pour 1 euro investi par le Conseil départemental pour l'achat des équipements mobiles ou la mise en place d'infrastructures internes des collèges ruraux, l'État versera également 1 euro.

Cette incitation et ces modalités de financement concernent également les écoles. En outre et depuis 2015, 33 écoles du département sont concernées. Elles ont reçu 500 euros pour permettre aux équipes pédagogiques d'acquérir les ressources pédagogiques.

## Les effectifs et les structures

Établissements	Public	Privé sous contrat	TOTAL
Écoles	30 583	2 026	32 609
Collèges	14 634	2 131	16 765
LEGT	7 792	799	8 591
LP	2 810	602	3 412
EREA	127	0	127
<b>TOTAL</b>	<b>55 946</b>	<b>5 558</b>	<b>61504</b>

Établissements	Public	Privé sous contrat	TOTAL
Écoles	415	13	428
Collèges	38	8	46
LEGT	10	3	13
LP	8	4	12
EREA	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>472</b>	<b>28</b>	<b>500</b>

## Respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles

L'État et les collectivités locales sont liés par un système de relations administratives et financières complexes au service de nos concitoyens. Ces relations s'inscrivent dans le cadre constitutionnel du respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles.

### L'évolution de la carte intercommunale

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 a prévu une refonte de l'intercommunalité et l'obligation d'élaborer dans chaque département un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Un projet de schéma a donc été élaboré par les services de l'État et transmis pour avis à l'ensemble des collectivités du département, puis soumis à la consultation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Cette commission s'est réunie à 3 reprises au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. 14 amendements ont été examinés lors de ces réunions.

Parallèlement, des groupes de travail ont été mis en place sur des thématiques à fort enjeu : l'intercommunalité à fiscalité propre dans la vallée de l'Isle, la Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI), les déchets et l'irrigation.

Aux termes de ces travaux de concertation, le SDCI de la Dordogne a été arrêté par le Préfet le 30 mars 2016.

Il comporte 47 propositions, dont 9 concernent les EPCI à fiscalité propre (4 projets de fusion et 5 projets d'extension), et 38 propositions de rationalisation des syndicats (16 projets de fusion, 3 projets d'extension et 19 projets de dissolution).

La mise en œuvre de ces propositions s'est concrétisée par la notification aux collectivités concernées d'arrêtés de périmètre de fusion, d'extension ou de courriers d'intention de dissoudre.

À l'issue de la période de consultation, 14 des 47 propositions ont fait l'objet d'un avis défavorable et pour 9 d'entre elles le recours au dispositif du « passer outre » a été engagé devant les membres de la CDCI qui s'est réunie deux fois au mois de septembre. Au cours de ces séances, 4 amendements modifiant les propositions initiales du SDCI ont été votés par les membres de la commission, dont 3 ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Au final, 38 propositions (8 pour les EPCI à fiscalité propre et 30 pour les syndicats) du SDCI ont recueilli un large consensus auprès des membres de la CDCI et à leur mise en œuvre.

La réalisation de ces propositions permet donc une réduction assez significative du nombre total des structures intercommunales du département faisant diminuer le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 26 à 20 et le nombre de syndicats de 167 à 119.

À ces projets de rationalisation du nombre des intercommunalités, il convient d'ajouter le nombre de créations de communes nouvelles qui s'élève désormais à 20.

C'est ainsi que le département de la Dordogne est passé de 557 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à 520 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Conseiller les collectivités locales et assurer le contrôle

### 62 407 actes déposés au titre du contrôle de légalité

#### ➤ La dématérialisation de la transmission

62 nouvelles collectivités se sont raccordées à l'application nationale de télétransmission dénommée @CTES. Au 31 décembre 2016, 588 collectivités sur 734 y sont raccordées pour un volume global de 60 % des actes réceptionnés au titre du contrôle de légalité. Depuis janvier 2012, la dématérialisation s'étend au domaine budgétaire. L'adhésion au dispositif « actes budgétaire » suppose le raccordement préalable de la collectivité à actes réglementaire et budgétaire en utilisant le même tiers de télétransmission.

1 366 documents budgétaires ont été transmis par l'application @CTES en 2016.

#### ➤ Le conseil sur les actes

En matière de conseil aux élus, la préfecture et les sous-préfectures ont répondu à 524 demandes (courriers postaux ou électroniques).

#### 🚩 4 438 actes ont été contrôlés

- 4 147 d'entre eux ont été examinés au titre des actes prioritaires : 78 % relevaient des domaines de la commande publique et de l'urbanisme ;
- 90 lettres d'observations ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la réformation d'actes non-conformes ;
- 47 actes ont été retirés ou réformés en 2016.

### 5 507 actes budgétaires déposés

#### ➤ 3 504 actes ont été vérifiés

34 collectivités ont été pré-détectées en difficulté en 2016 au titre de leur gestion 2015.

19 communes et 5 établissements publics à fiscalité propre ont été inscrits dans le réseau d'alerte sur décision conjointe du préfet et du directeur départemental des finances publiques.

## Les ressources des collectivités locales

### Près de 403 millions d'euros de concours financiers de l'État

Le montant des concours financiers accordés par l'État aux collectivités territoriales a atteint 402 887 005 € en 2016, ainsi répartis :

- 136 142 500 € pour les communes ;
- 37 354 157 € pour les EPCI ;
- 229 390 348 € pour le Département.

### Un effort soutenu de l'investissement public local

En créant le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), le Gouvernement a souhaité maintenir voire renforcer le niveau de la commande publique au travers de 2 enveloppes :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies par l'État ;
- 300 M€ dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

En Dordogne, ce sont 10,5 M€ d'investissements qui ont été aidés au titre de la 1<sup>ère</sup> enveloppe, soit 3,2 M€ de subventions, et 7,2 M€ de travaux soutenus par 2 M€ de crédits d'État pour la revitalisation des bourgs-centres (Excideuil, Eymet, Mussidan, Nontron, La Roche-Chalais et Sarlat-la-Canéda).

L'enveloppe départementale de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), destinée à soutenir les investissements des communes et des EPCI, s'est élevée à 9 961 382 €, montant sensiblement égal à celui de 2015, dans la mesure où le Gouvernement a reconduit en 2016 l'abondement de 200 M€ de la DETR. Les crédits de la DETR ont permis de financer 242 projets, représentant un investissement de 36 millions d'euros, avec une contribution moyenne de 41 163 € par opération.

**Au total, 1 € de DETR a généré 3,63 € de dépenses d'investissement.**

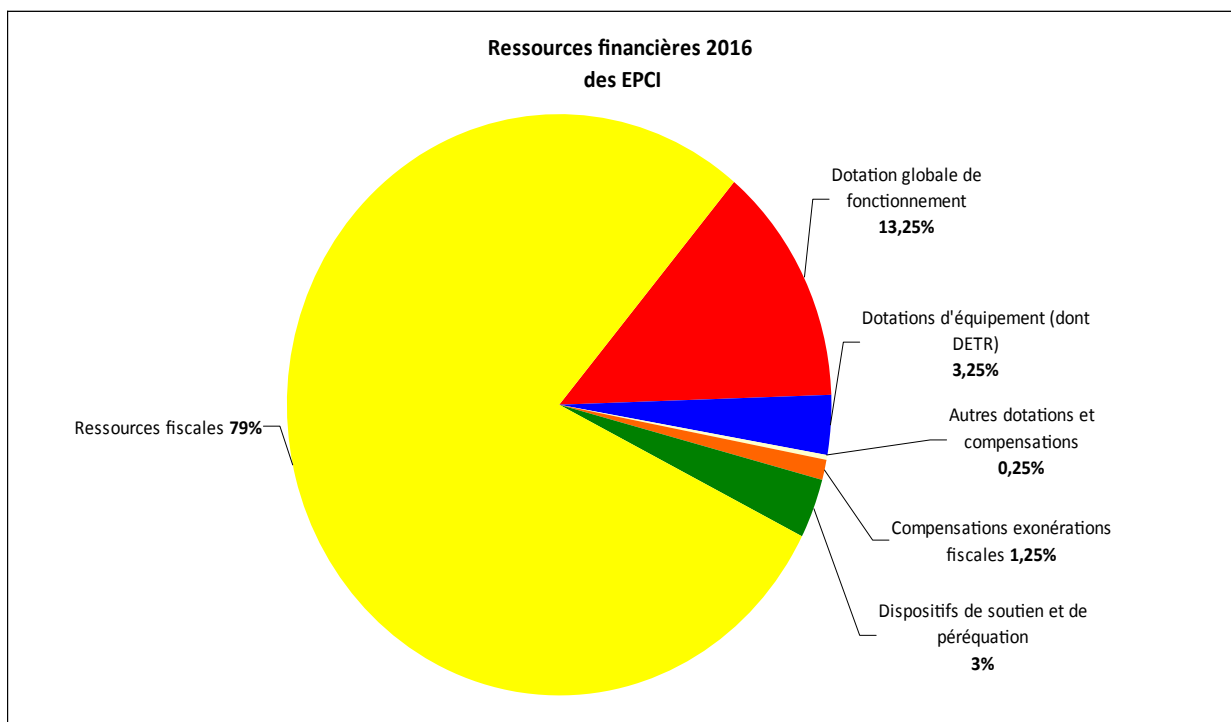
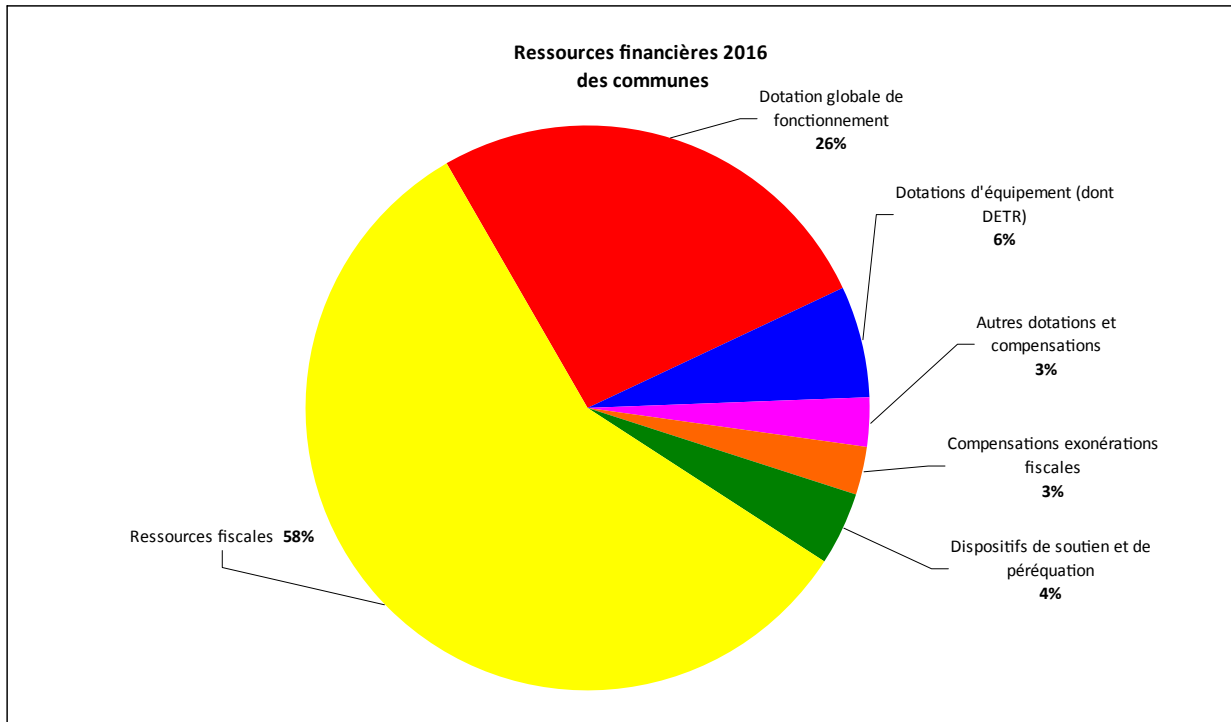
Parmi les projets les plus significatifs, il faut citer :

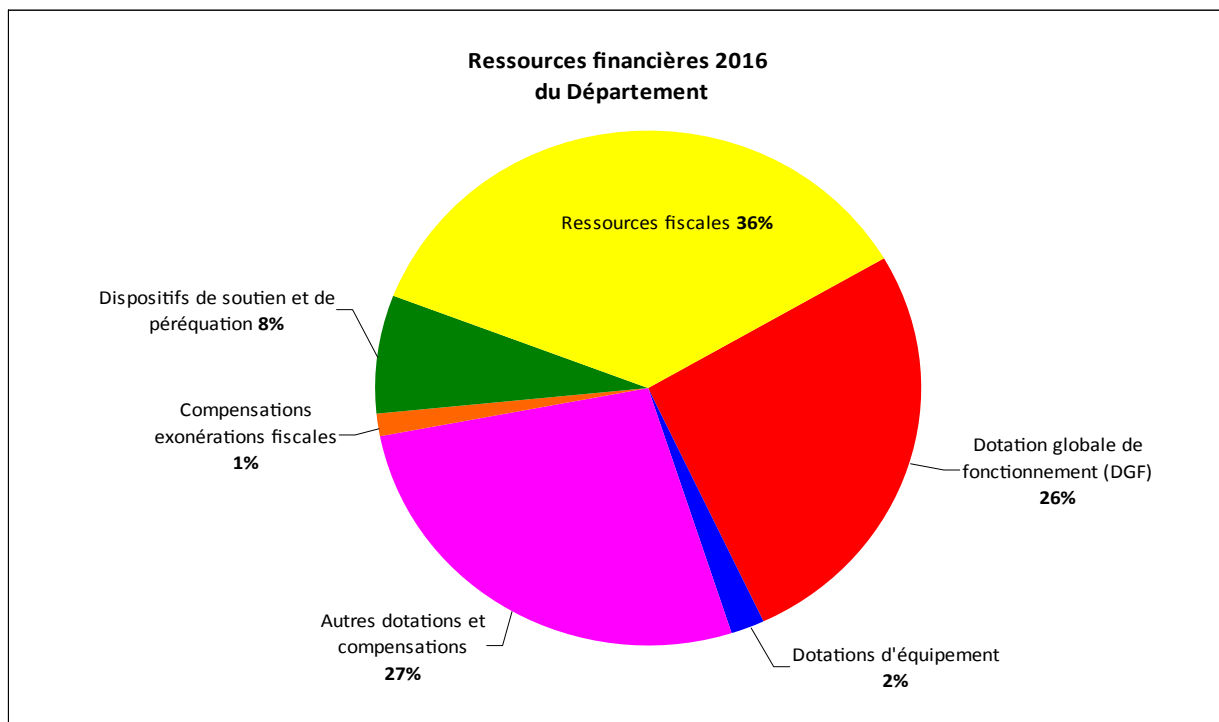
- 95 opérations d'investissement dans les bâtiments ou équipements publics communaux et intercommunaux représentant 13 millions d'euros de travaux ;
- 47 projets visant à mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments publics se traduisant par plus de 3,1 millions d'euros d'investissements ;
- 34 programmes d'aménagement de centres-bourgs qui ont bénéficié de plus de 2 millions d'euros de DETR pour 7,4 millions de travaux ;
- 24 dossiers de logements pour 2,9 millions de dépenses d'investissement.



<b>Dotation</b>	<b>Communes</b>	<b>EPCI</b>	<b>Conseil départemental</b>	<b>TOTAL</b>
Dotations de fonctionnement (DGF)	84 965 394	23 215 152	94 149 683	<b>202 330 229</b>
Dotations d'équipement (DETR, FCTVA, DGE dépt, FSIPL)	19 905 123	5 776 031	6 661 020	<b>32 342 174</b>
Autres dotations, compensations (DGD, FMDI, DMTO, TICPE, RSA, FDPTP, CVAE, produits amendes police-radars, fonds péréquation taxe additionnelle droits de mutation)	9 396 728	435 652	97 182 576	<b>107 014 956</b>
Compensations d'exonérations fiscales	8 897 074	2 231 315	4 451 692	<b>15 580 081</b>
Dispositifs de soutien et de péréquation (DCRTP, FNGIR et CVAE, FPIC, DCP, FSD)	12 978 181	5 696 007	26 945 377	<b>45 619 565</b>
Ressources fiscales (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CVAE, IFER, TASCOT, TEOM)	185 092 129	137 281 370	127 955 247	<b>450 328 746</b>
<b>TOTAL</b>	<b>321 234 629</b>	<b>174 635 527</b>	<b>357 345 595</b>	<b>853 215 751</b>

## Répartition des ressources financières des collectivités locales





## Accueil des usagers, élections et réglementation

### Assurer l'accueil et la délivrance des titres aux usagers

Cet accueil s'inscrit dans une double démarche d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur (« Qualipref ») et de lutte contre la fraude documentaire.

La préfecture et les sous-préfectures ont accueilli en 2016 environ 56 000 usagers pour diverses démarches administratives et ont traité, instruit ou délivré :

- 84 917 opérations dans le SIV, dont 61 561 certificats d'immatriculation ;
- 15 878 permis de conduire, dont 1 028 permis internationaux et 150 échanges de permis étrangers ;
- 24 791 demandes de cartes nationales d'identité ;
- 1 926 titres de séjour.

Depuis octobre 2014, les demandes de passeports sont traitées par un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) plateforme régionale sous l'autorité du Préfet du Lot-et-Garonne, à l'exception des passeports temporaires d'urgence, de mission et de service, qui restent établis par la préfecture de la Dordogne. Par ailleurs, la mission « naturalisation » a été transférée en 2015 à la plate-forme régionale de Bordeaux. Les cérémonies continuent de se tenir à la préfecture de la Dordogne.

### Organiser les élections

Aucune élection politique ne s'est déroulée en 2016. Des élections ont été organisées pour renouveler :

- les 45 membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Dordogne, et parmi eux leurs 5 représentants à la chambre de commerce et d'industrie régionale d'Aquitaine, avec pour la 1<sup>ère</sup> fois la possibilité d'un vote électronique,
- les délégués consulaires des tribunaux de commerce de Périgueux et Bergerac.

De même, ont été renouvelés les 25 membres de la délégation Dordogne de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Dordogne-Gironde-Lot-et-Garonne et parmi eux leurs 8 représentants à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle Aquitaine.

## Mettre en œuvre des réglementations

### ➤ L'aménagement commercial

11 demandes de création ou d'extension de grandes surfaces ont été examinées par la CDAC en 2016 (une de plus qu'en 2015), pour une surface de vente autorisée de 13 547 m<sup>2</sup>.

6 300 m<sup>2</sup> de surface de vente ont fait l'objet d'un refus (520 m<sup>2</sup> en 2015).

### ➤ Les manifestations sportives

315 manifestations sportives ont été déclarées.

Le nombre de manifestations sportives soumises à autorisation est passé de 307 en 2015 à 317 en 2016.

La commission départementale de sécurité routière a tenu 40 réunions dans sa formation manifestations sportives.

# Finances publiques et fiscalité

En 2016, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) de la Dordogne comporte 597 emplois implantés dans 42 services répartis sur 25 sites.

La DDFiP s'adapte pour continuer d'offrir aux usagers, à ses partenaires et à l'ensemble de ses interlocuteurs économiques ou territoriaux, un service public fiscal et financier fondé sur l'accessibilité, le soutien et l'expertise.

## Une administration accessible

### Une offre multicanal pour les particuliers et les professionnels

La modernisation des canaux de contact de la DGFIP passe par l'enrichissement de l'offre des services à distance et par une utilisation plus large des services internet par les usagers.

La dernière version du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) facilite le parcours des usagers, est accessible à tous les supports (PC, tablette, smartphone) et offre un moteur de recherche performant. L'accessibilité du site par des usagers souffrant d'un handicap a été améliorée.

Le nouveau site internet de la DGFIP est constitué :

- d'un espace public, point d'accès unique pour l'ensemble des usagers : particuliers, professionnels, partenaires, collectivités locales, international ;
- d'un espace sécurisé qui regroupe l'ensemble des prestations offertes aux particuliers.

Pour autant, la DDFiP reste bien présente sur le territoire pour aider notamment les publics les plus fragiles ou qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies.

Ainsi, le recours obligatoire aux télé-procédures nécessite un accompagnement soutenu, en particulier auprès des auto-entrepreneurs et des micro-entreprises qui ont souvent pour seule obligation fiscale professionnelle la contribution foncière des entreprises (CFE).

De même, dans le cadre de la campagne de souscription des déclarations de revenus, plusieurs actions ont été conduites en 2016 avec l'organisation de permanences dans les locaux de la CAF de Bergerac et Périgueux afin d'accompagner les allocataires dans leurs démarches déclaratives, au centre pénitentiaire de Mauzac, et auprès du service des familles en difficulté (SAFED).

Une organisation spécifique a par ailleurs été mise en place dans les services des impôts des particuliers (SIP) et les trésoreries mixtes pendant cette période de forte affluence des usagers. Les équipes en charge de l'accueil ont été renforcées, ainsi que la capacité de renseignement téléphonique sur la première quinzaine de mai.

Les comités locaux d'usagers particuliers et professionnels réunis chaque année permettent d'évoquer les nouvelles mesures fiscales, les offres de service en ligne et les points d'actualité.

## Une offre de service regroupée et renforcée avec les collectivités locales

La DDFiP est en relation constante avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux sur tous les aspects budgétaires, comptables, financiers et fiscaux de leur activité :

- contrôle et exécution des budgets locaux ;
- tenue et reddition des comptes publics locaux ;
- conseil en matière de fiscalité directe locale, de gestion de trésorerie, de prestations d'expertises financières et fiscales ;
- accompagnement et soutien technique des organismes publics locaux pour accélérer leur passage à la dématérialisation complète des échanges ordonnateur/comptable et faciliter le développement de la facturation électronique.

En septembre 2016, des ateliers ont été organisés, en partenariat avec l'Union départementale des maires de la Dordogne, au bénéfice de plus de 400 personnes (élus et secrétaires de mairie) sur deux thématiques : le déploiement et les modalités de mise en œuvre de la facturation électronique, et la démarche de fiabilisation des états de l'actif et du passif.

## Un réseau bien ancré dans le territoire qui s'adapte aux évolutions

- les services de direction regroupés en 2016 à la cité administrative de Périgueux ;
- 5 services des impôts des particuliers : Périgueux, Bergerac, Sarlat, Ribérac, Nontron ;
- 4 services des impôts des entreprises (SIE) : Périgueux, Bergerac, Sarlat et Ribérac. et une antenne maintenue sur Nontron pour conserver un accueil de proximité ;
- 1 centre des impôts foncier : Périgueux ;
- 4 services de publicité foncière : Périgueux, Bergerac, Ribérac et Sarlat ;
- 8 trésoreries spécialisées « secteur public local et hospitalier » : Boulazac, Bergerac municipale et banlieue, Nontron, Paierie départementale, Périgueux établissements hospitaliers, Périgueux municipale, Ribérac, Sarlat ;
- 14 trésoreries mixtes « secteur local et impôts auprès des particuliers » : Belvès, Brantôme, Le Bugue, Excideuil, La Force, Lalinde, Montignac, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, St-Aulaye, St-Astier, Terrasson, Saussignac, Thiviers.

## La mission fiscale

### Fiscalité dans un contexte économique difficile

En 2016, l'activité économique des entreprises en Dordogne reste fragile et les résultats sont hétérogènes en fonction des secteurs économiques.

Même si la part des déclarations de TVA sans paiement est en baisse en nombre (- 3,18 %) et en montant (- 19,47 %), les saisines de la Commission des chefs des services financiers (CCSF) ont doublé (53 dossiers en 2016 contre 28 en 2015) et le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a été réuni à 3 reprises, du fait notamment de la crise aviaire qui a touché le secteur agricole et d'actions de promotion de la CCSF.

Concernant les usagers particuliers, la part des foyers assujettis à l'impôt sur le revenu continue de diminuer, passant à 36,47 % contre 39,62 % en 2015, du fait notamment des mesures fiscales en faveur des revenus modestes. L'accroissement du nombre de foyers non imposables a eu un impact sur les demandes de remises gracieuses qui ont connu une forte diminution, en IR (- 10,28 %), pour la TH (- 28,92 %) et indirectement en matière de TF pour les foyers modestes dispensés de l'IR et de TH. À noter également, une nette diminution des saisines du conciliateur fiscal.

Le revenu salarial moyen annuel (21 466 €) est l'un des plus faibles de France métropolitaine (26 331 €), mais également de Nouvelle-Aquitaine (23 532 €).

Le taux de ménages en situation de surendettement a diminué de 13,29 % (1 409 contre 1 625 en 2015), du fait essentiellement de l'application de la loi Lagarde sur les crédits à la consommation et le surendettement.

### Une DDFiP mobilisée face aux difficultés économiques

Face à ce contexte économique et social dégradé, la DDFiP se mobilise pour accompagner les usagers en difficulté.

Concernant le monde agricole avec la **grippe aviaire et les pertes de récolte** suite aux aléas climatiques qui ont touché l'ensemble des filières, un plan de soutien a été mis en place en concertation avec les représentants des professionnels (remises gracieuses de taxe foncière sur les propriétés bâties, délais de paiement, plan d'échelonnement en CCSF).

La promotion du rôle de la **CCSF** en direction des entreprises en difficulté s'est traduite en 2016 par une plus large visibilité de l'action de l'État auprès des entrepreneurs. Le nombre de saisine de la commission a presque doublé (10 réunions en 2016), 53 dossiers ont été enregistrés, 37 plans ont été accordés.

Le **CODEFI** s'est réuni à trois reprises, le CODEFI-CDFE à deux reprises.

Dans le cadre du Pacte Responsabilité Solidarité et de la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (**CICE**), 53 entreprises du département ont pu bénéficier d'un préfinancement du CICE auprès des banques pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Les remboursements de CICE ou son imputation ont bénéficié à 5 191 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en 2016, pour un montant de 48,4 millions d'euros.

Quant aux entrepreneurs dont les résultats sont imposés à l'impôt sur le revenu, 4191 foyers ont bénéficié d'une imputation ou d'une restitution d'impôt sur le revenu pour un montant de 8 millions d'euros.

Enfin, la DDFiP a poursuivi tout au long de l'année 2016 les travaux liés à la mise en œuvre de la réforme de la **révision des valeurs locatives des locaux professionnels**. Les nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels qui serviront à établir les bases d'imposition directes locales à compter de l'année 2017 ont été déterminés et publiés en juin 2016.

L'actualisation des différents tarifs interviendra ensuite de façon permanente grâce à une collecte annuelle du montant des loyers acquittés par les exploitants.

## **Une administration garante de l'égalité devant l'impôt**

La lutte contre la fraude fiscale et plus particulièrement la fraude à la TVA constitue un enjeu majeur d'équité, d'acceptation de l'impôt et de préservation des recettes budgétaires.

Le contrôle des professionnels et des particuliers s'est traduit en 2016 par une progression du nombre d'opérations réalisées, une hausse significative des résultats financiers (+ 39 % 6,2 M€ contre 4,4 M€) et une large pénalisation de la fraude.

Les résultats financiers globaux en matière de droits d'enregistrement (contrôle des successions, ISF, contrôle des mutations) enregistrent de même une progression de près de 8,5 % (2 708 342 € contre 2 496 030 €).

# **La mission comptable et financière**

## **La fonction comptable de l'État**

### ➤ **Certification des comptes de l'État**

La France est l'un des rares États de la zone euro à s'être engagé dans une démarche de certification de ses comptes par un auditeur externe indépendant.

La Cour des comptes a certifié que le compte général de l'État de l'exercice 2015, arrêté en mai 2016, est régulier et sincère sous cinq réserves substantielles. Les progrès réalisés ont permis de lever 43 parties des cinq réserves formulées sur les comptes de 2014, sans toutefois permettre de les lever intégralement. C'est une évolution positive significative pour la qualité des comptes de la France et de son réseau des comptables.

### ➤ **Réduction des transactions en espèces** entre les usagers et les comptables, les régisseurs et les agents-comptables

Les régisseurs du secteur public local (stationnement, cantine, piscine, transport en commun...) sont fortement incités à utiliser des moyens de paiement alternatifs au numéraire et au chèque et à utiliser des terminaux de paiement électronique par carte bancaire.

En 2016, les moyens de paiement automatisés dans la sphère publique locale (pour le règlement, par les usagers, des produits locaux non fiscaux) ont progressé de 27 % en nombre et de 26 % en montant en Dordogne.



- **Le DDFiP Dordogne, comptable assignataire** des dépenses et des recettes des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et du Logement pour l'ancienne région Aquitaine

À ce titre, 33 990 demandes de paiement, pour un montant global de plus de 195 M€, ont été traitées dans un délai de paiement moyen des fournisseurs de l'État de moins de 23 jours. La DDFiP assure la prise en charge de toutes les taxes émises par les (5) DDT de l'ancienne région Aquitaine

- **Recouvrement de recettes non fiscales** (pour l'essentiel taxe d'aménagement et taxe d'archéologie) au profit du Conseil départemental et des communes

La DDFiP a pris en charge près de 72 000 titres de perception pour un montant de plus de 118 M€.

- **Développement de la facturation électronique**

L'obligation de dématérialisation des factures entre progressivement en vigueur entre 2017 et 2020, tant pour les entreprises que pour l'État et les collectivités territoriales. La sensibilisation des acteurs (ordonnateur de l'État, fournisseurs...) au développement de la facturation électronique a été poursuivie et amplifiée.

- **Interventions pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Dans le cadre de la gestion des comptes de la clientèle CDC (notaires, huissiers de justice, mandataires de justice...), la DDFiP développe une activité de consignation qui lui a permis de réaliser 70 consignations pour 600 K€ en 2016.

## La qualité des comptes locaux

Les comptables publics exécutent près de 1 700 budgets des collectivités locales et établissements publics locaux du département. En 2016 ils ont continué à œuvrer dans quatre directions principales.

- **Maintenir et améliorer la qualité des comptes**

Pour ce faire, la direction s'astreint à :

- remettre les comptes de gestion aux maires à la mi-mars pour permettre aux élus de préparer leur budget dans de meilleures conditions. Le taux de remise de comptes de gestion s'est établi à 94,36 % au 15 mars 2016 ;
- maintenir un délai de paiement satisfaisant des comptables locaux dans un contexte difficile (5,09 jours au 31 décembre 2016) ;
- assurer un taux élevé de recouvrement des produits locaux (97,93 % au 31 décembre 2016 en Dordogne) ;
- animer des contrôles internes inhérents à la qualité des comptes publics locaux ;

- organiser et animer des réunions sectorielles et thématiques d'information.

### ➤ **Dématérialiser les documents avec les collectivités**

La dématérialisation des échanges (pièces comptables et justificatives, signature électronique des bordereaux de mandats de dépenses et des titres de recettes) constitue une source d'efficacité et d'économie substantielle pour l'État et les collectivités locales.

Au 31 décembre 2016, 90 % des budgets collectivités avaient dématérialisé au moins une pièce justificative et 50 % signaient électroniquement les flux comptables.

### ➤ **Développer les relations de partenariat avec les collectivités**

En 2016, cinq conventions de contrôle allégé en partenariat (CAP) des dépenses ont été signées avec le centre hospitalier intercommunal Ribérac Dronne Double (CHICRDD), la communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS), la ville de Terrasson-Lavilledieu, le centre hospitalier (CH) Vauclaire et le centre hospitalier de St-Astier.

En parallèle, 10 conventions de recouvrement des créances publiques locales ont été signées (dont une avec le CH de Périgueux) et 3 ont été proposées (dont une au CH de Sarlat).

Un nouveau cadre partenarial avec les services du Département de la Dordogne est en cours de définition et devrait être formalisé d'ici fin 2017. En 2016, l'analyse financière rétrospective du Département portant sur la période 2011/2014 a été actualisée des données de l'exercice 2015.

## Le service des domaines

La Politique Immobilière de l'État poursuit un objectif de rationalisation des implantations de son parc immobilier, une densification des biens domaniaux, un renforcement des mutualisations et intègre également des actions de politiques publiques telles que la mobilisation du foncier public en faveur du logement social.

Trois dossiers ont particulièrement marqué l'année 2016 :

- le projet de cité judiciaire de Périgueux qui nécessite l'acquisition d'un bâtiment sis 5 rue Maleville, propriété de la ville, occupé par les services judiciaires. Ce projet est toujours en cours de discussion entre les services préfectoraux et la ville de Périgueux ;
- la réinstallation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) au rez-de-chaussée vacant de l'immeuble domanial de la délégation départementale militaire ;
- la renégociation du bail de l'unité territoriale de la DDT à Saint-Astier.

En 2016, le service local du domaine a reçu 710 demandes d'évaluation de valeurs vénales (60 % des demandes émanent des collectivités locales).

**Annexe : Gestion financière et fiscale**  
**Les recettes de l'État**

<b>PRODUIT DES IMPÔTS PERÇUS</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Variation</b>
IMPÔT SUR LE REVENU	273 018 K€	<b>267 388 K€</b>	- 2,06 %
AUTRES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	14 371 K€	<b>14 643 K€</b>	+ 1,89 %
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	73 055 K€	<b>78 537 K€</b>	+ 7,50 %
IMPÔT SUR LA FORTUNE	4 778 K€	<b>4 719 K€</b>	- 1,23 %
TVA	429 758 K€	<b>428 482 K€</b>	- 0,30 %
TAXE SUR LES SALAIRES	44 172 K€	<b>43 724 K€</b>	- 1,01 %
DROITS DE MUTATION (au profit de l'État et des collectivités territoriales)	58 663 K€	<b>56 167 K€</b>	- 4,25 %
AMENDES : Amendes forfaitaires (AMD 4500)	1 623 K€	<b>2 342 K€</b>	+ 44,30 %
AMENDES : Autres amendes et condamnations pécuniaires (AMD 4500)	1 612 K€	2 258 K€	+ 40,07 %
FONDS DE CONCOURS (État REP 460)	591 K€	<b>521 K€</b>	- 11,84 %
TOTAL	901 641 K€	<b>898 781 K€</b>	- 0,32 %

<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b>	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2016</b>	<b>Variation</b>
Nombre total de contribuables	246 713 K€	<b>247 540 K€</b>	+ 0,33 %
Nombre de contribuables imposables	97 734 K€	<b>90 182 K€</b>	- 7,73 %
Total des revenus déclarés	5 182 191 K€	<b>5 232 346 K€</b>	+ 0,97 %
Taxation établie	225 772 K€	<b>232 501 K€</b>	+ 2,98 %
Impôt moyen	2 310 €	<b>2 578 €</b>	+ 11,60 %

### Le contrôle fiscal - Montants mis en recouvrement

	2014	2015	2016
Impôt sur le revenu	2 248 685,00 €	1 955 201 €	<b>4 662 431 €</b>
Impôt sur les sociétés	647 049 €	1 889 133 €	<b>507 787 €</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	4 603 237 €	3 195 779 €	<b>4 493 440 €</b>
Autres ( <b>impôts</b> locaux, etc)	2 097 067 €	449 518 €	<b>425 413 €</b>
TOTAL	9 596 038 €	7 489 631 €	<b>10 089 071 €</b>

### Les recettes fiscales au profit des collectivités territoriales

FISCALITÉ LOCALE (produits)	2015	2016	Variation
Taxe d'habitation	103 658 484 €	<b>102 437 812 €</b>	- 1,18 %
Dont taxe d'habitation sur les logements vacants	529 098 €	<b>867 456 €</b>	+ 63,95 %
Taxes foncières :			
▪ Foncier bâti	243 321 530 €	<b>258 706 049 €</b>	+ 6,32 %
▪ Foncier non bâti	18 705 814 €	<b>19 190 556 €</b>	+ 2,59 %
Contribution économique territoriale :			
▪ Cotisation foncière des entreprises	39 715 606 €	<b>39 731 732 €</b>	+ 0,04 %
▪ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	53 145 417 €	<b>54 552 409 €</b>	+ 2,65 %
Taxes d'urbanisme	308 904 €	<b>47 168 €</b>	- 84,73 %
Taxes d'aménagement (se substitue à la taxe d'urbanisme à compter de 2013 - Source : État REP 460)	4 405 901 €	<b>4 387 093 €</b>	- 0,43 %

### Les recettes fiscales au profit d'organismes divers

AUTRES IMPÔTS	2015	2016	Variation
Redevance d'archéologie préventive (Source : État REP460)	704 746 €	<b>655 418 €</b>	- 7,00 %



Services de l'Etat en Dordogne  
Cité Administrative  
24024 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05 53 02 24 24  
Site internet : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

Directrice de Publication : Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne

Conception, réalisation : SGAD, SDCI

Crédits photo : SDCI

